

---

**MEMORIAL**

**DES**

**SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE DE GENEVE**

---

SEANCE EXTRAORDINAIRE

Seizième séance - Mardi 29 septembre 1998, à 20 h 30

**Présidence de M. Daniel Pilly, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Nicole Bobillier, M. Alain Comte, Mme Barbara Cramer, MM. Pierre de Freudenreich, Alain Dupraz, Mme Françoise Erdogan, M. Pierre Huber et Mme Nicole Rochat.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Pierre Muller, vice-président, M. Alain Vaissade, Mme Jacqueline Burnand et M. Michel Rossetti, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 17 septembre 1998, le Conseil municipal est convoqué par le Conseil administratif dans la salle du Grand Conseil pour mardi 29 septembre 1998, à 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

**M. André Hediger, maire.** Comme vous le savez - du reste la presse s'en est largement fait l'écho comme vous-mêmes dans les partis politiques - d'importants travaux ont eu lieu durant l'été, ainsi que des rencontres entre la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et le Conseil d'Etat. Ces travaux, effectués sous l'égide du Conseil d'Etat, ont été appelés «Table ronde».

Une délégation du Conseil administratif, avec la participation du directeur des finances et du secrétaire général, a assisté aux séances plénières et aux discussions sectorielles qui ont eu lieu avec les communes.

Des représentants du Conseil administratif étaient également présents lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 26 août dernier, laquelle a pris position par rapport aux mesures proposées par le Conseil d'Etat concernant plus particulièrement les communes.

Au nom du Conseil administratif, j'aimerais vous communiquer cette prise de position. Elle émane aussi bien des communes que du Conseil administratif, lesquels ne sont pas toujours en accord sur certains points.

Le premier point traité concerne la participation des communes au financement des prestations des TPG. Les communes acceptent de négocier avec les TPG en vue d'une redéfinition de base du trafic régional dans les limites fixées par les normes fédérales permettant un subventionnement. En revanche, aucun crédit communal direct ne peut être engagé pour financer le coût de fonctionnement des TPG. C'est la position des communes; cette mesure ne touche pas les budgets de la Ville de Genève.

Le deuxième point se rapporte au renoncement progressif des subventions cantonales à la construction des bâtiments scolaires et installations sportives. Les communes acceptent de redéfinir l'échelle de subventionnements pour les projets futurs. Seules seraient désormais subventionnées les communes prélevant 48

## Communications du Conseil administratif

centimes additionnels ou plus et ayant un indice de capacité financière inférieur à 80 points.

Il est cependant considéré comme acquis que l'Etat assume normalement le versement des subventions déjà accordées ou en cours de traitement. En outre, les normes de construction devront être allégées et simplifiées.

Pour la Ville de Genève comme pour les communes, l'Etat a accepté d'entrer en matière sur la révision des normes de construction, qui devront être réduites et simplifiées, ce à quoi se rallie totalement le Conseil administratif.

Le troisième point qui a été négocié porte sur la question de la participation des communes aux installations et institutions culturelles. La position des communes est qu'aucun crédit municipal ne peut être admis. Les communes acceptent néanmoins de participer à un groupe de réflexion. Des financements communaux dans ce domaine ne pourront être envisagés qu'à la condition que les recettes du Fonds d'équipement communal soient rétablies à leur niveau statutaire.

Les communes n'ont pas accepté de contribuer directement au coût des institutions culturelles. Des financements communaux dans ce domaine ne pourront, selon l'ACG, être envisagés qu'à la condition que les recettes du Fonds d'équipement communal soient rétablies par l'Etat à leur niveau antérieur. Je vous rappelle qu'il est actuellement de 11 millions et qu'il était de 15 millions par le passé.

Il y a lieu de rappeler, à cet égard, le rôle prépondérant joué par la Ville de Genève. Celle-ci consacre 144 millions de francs à la culture. Sur ce montant, on peut considérer que 114,2 millions sont dépensés en faveur de l'ensemble de la collectivité genevoise, si ce n'est de la région. La ville ne représentant en fait que 43% de la population du canton, on peut donc calculer que la municipalité Ville de Genève assume, à elle seule, un montant de 65,1 millions en faveur d'une population qui ne réside pas sur le territoire communal.

Il a été décidé, en ce qui concerne la culture, qu'une réflexion entre l'Etat, la Ville de Genève et les communes serait

## Communications du Conseil administratif

rapidement engagée. La Ville de Genève ne peut que souscrire à ce projet, compte tenu des discussions qui ont déjà été engagées à ce sujet entre, d'une part, le magistrat en charge des affaires culturelles et, d'autre part, la cheffe du Département de l'instruction publique.

Le quatrième point concerne la prise en charge par les communes de tâches et compétences liées à la sécurité civile. Les communes estiment qu'aucun transfert immédiat de charges n'est possible. En revanche, elles acceptent de participer aux travaux du groupe d'experts chargés de trouver des économies globales qui profiteraient aussi bien au Canton qu'aux communes. La Ville de Genève participe à ce groupe de travail et les réflexions communes sur la sécurité civile se poursuivent activement, en vue de dégager des économies globales dont les uns et les autres pourraient bénéficier.

Ces travaux, rappelons-le, conduiront à terme à un regroupement des moyens dont disposent l'Etat, la Ville de Genève et les communes en matière de sécurité civile - lutte contre l'incendie et protection civile - dans un organisme intercommunal dont la structure juridique doit encore être définie. Ces mesures devront, à terme, alléger les charges de la Ville.

Le cinquième point discuté concerne la gestion associée Canton-communes de l'aménagement du territoire au sein d'une agence cantonale d'urbanisme. La Ville et les communes ont accepté de participer à un groupe de réflexion dans ce domaine. cependant, il n'est actuellement pas possible de se prononcer sur la faisabilité ni sur les avantages de la proposition élaborée par l'autorité cantonale, faute de dossier sur cette question.

Le point six se réfère à la participation des communes à l'augmentation du capital de dotation des TPG. Les communes acceptent de souscrire à ce capital pour un montant à hauteur maximale de 30 millions, pour autant qu'une rémunération, calculée selon les taux du marché, augmentée d'une marge à négocier entre l'Association des communes et le département des finances, soit acquise. La répartition des quotes-parts sera déterminée en

## Communications du Conseil administratif

fonction du nombre d'habitants et une certaine liberté devra être laissée aux communes dont la situation financière est précaire.

La Ville, pour sa part, estime que cet engagement représentera pour notre municipalité un crédit extraordinaire de l'ordre de 14 millions de francs; ce crédit ne grèvera pas les budgets de la municipalité, car ce montant sera rémunéré.

Le dernier point est relatif à l'abandon par les communes, en faveur de l'Etat, de toute augmentation de recettes fiscales communales dues à une modification des règles de base en matière d'impôts. A ce propos, les communes disent: «L'Etat garantit aux communes les recettes fiscales communales actuelles dans leur intégralité, ainsi que toute progression y relative.»

Les communes abandonnent à l'Etat les effets financiers découlant de la loi relative à la poursuite en réalisation de gages, ainsi que les dotations supplémentaires du Service de vérification, et ce pour une période de quatre années, soit de 1999 à 2002, non renouvelable.

Dans ce cadre, les communes admettent que les ressources nouvelles, ainsi constituées, représentent globalement un montant de 14,5 millions de francs par an. Afin de rendre pertinente cette démarche, l'ACG prie le département des finances de déterminer avec précision les rubriques concernées ainsi que les règles techniques devant prévaloir à cette renonciation et de les négocier avec l'Association en question.

Pour sa part, sur ce point-là, compte tenu de l'état des finances de notre municipalité, le Conseil administratif n'a pas souscrit à cette décision et n'a pas suivi l'Association des communes genevoises.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à vous dire. En effet, je pense que ces discussions étaient importantes. Le Conseil administratif a défini sa position en tenant compte de la situation de notre municipalité. Il a fait valoir, lors de ces discussions, la nécessité qu'il y a de restructurer en profondeur, non seulement au niveau des municipalités mais également au niveau de l'Etat. Nous estimons que ces travaux de restructuration devraient se faire rapidement, comme c'est le cas pour un certain

## Communications du Conseil administratif

nombre de dossiers traités en ce moment, notamment ceux de la sécurité civile ou ceux du Service d'incendie et de secours.

Le Conseil administratif vous tiendra régulièrement informés de l'avancement de ces travaux et des incidences qui en résultent pour notre municipalité.

**2.Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Je vous donne lecture d'une communication, reçue de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville: «Lors de la séance du 25 courant, la CADHER a décidé, à l'unanimité des présents, de «transmettre» à la commission du logements deux objets: la motion N° 274 «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion» et la résolution N° 536 «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation», notamment en raison des auditions et de l'unité de matière.»

Si personne n'émet d'opposition à cette transmission d'objets d'une commission à l'autre, je vous suggère qu'il en soit fait ainsi. Il n'y a pas d'opposition, donc ces deux objets seront dorénavant renvoyés à la commission du logement.

Budget 1999

3. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384).

ANNEXE: Rapport du CA sur le budget + annexe (18e budget financier quadriennal de la Ville de Genève 1999-2002).

A FILMER

## Budget 1999

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, je vous présente le projet de budget 1999 ainsi que le 18e budget financier quadriennal 1998-2001.

En effet, nous vous avons indiqué, dans le rapport relatif au 17e plan financier quadriennal 1998-2001, que le PFQ relatif aux investissements serait présenté en début de législature, seule la programmation des travaux étant actualisée annuellement.

Il me paraît essentiel de rappeler, une fois de plus, le cadre légal dans lequel nous devons établir le projet de budget. L'article 77 de la LAC, alinéa 1, dit: «Le budget de la commune doit être équilibré.» L'alinéa 2 du même article de la LAC stipule: «Toutefois, la commune peut présenter un budget comportant un excédent de charges, à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette.»

L'article 52, alinéa 2, du règlement d'application de la LAC dit la chose suivante: «L'établissement d'un plan financier est obligatoire pour les communes qui présentent un budget comportant un excédent de charges selon l'article 77 de la loi sur l'administration des communes.» L'alinéa 3 du même article dit: «Dans ce cas, le plan financier est transmis pour approbation au département», il s'agit du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie. L'article 53, alinéa 2, du règlement d'application de la LAC dit la chose suivante: «Pour les communes qui présentent un budget comportant un excédent de charges selon l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, le plan financier doit en outre démontrer un retour à l'équilibre budgétaire dans un délai de 4 ans.» Le 8 décembre 1997, un nouvel alinéa 3 a été adopté par le Conseil d'Etat, entré en vigueur le 18 décembre 1997 et dont la teneur est la suivante: «Pour les communes visées à l'alinéa 2 du présent article et dont le budget de fonctionnement excède 500 millions, le Conseil d'Etat peut prolonger le délai de retour à l'équilibre budgétaire de 4 ans au plus» et c'est le cas

## Budget 1999

présent. Mesdames et Messieurs, voici, pour le cadre légal, ce qui était utile de rappeler.

Les options fondamentales de ce projet de budget 1999 sont les suivantes: maintien des centimes additionnels à 45,5, chiffre inchangé depuis 1984; limitation du déficit à 51 millions de francs; maintien des charges de fonctionnement direct, sans les amortissements, au niveau des comptes 1997. Les autres options sont: «Personnel», charges du chapitre 30: gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du 13e salaire et des promotions, conformément aux délibérations votées le 10 février de cette année. La masse salariale a été globalement réduite de 2,3%, ce qui correspond à 50% des postes vacants.

En ce qui concerne les charges du chapitre 31, «Biens, services et marchandises»: maintien au niveau des charges réelles 1997, exception faite des cas particuliers, par exemple les nouvelles antennes du Service social, engendrant des coûts supplémentaires et du fait de la modification de l'enregistrement des prestations du Service des pompes funèbres. Chapitre 36, «Subventions et allocations»: augmentation de l'aide personnalisée et du budget de la petite enfance. En ce qui concerne l'aide personnalisée, cela est dû au type de locataires que nous hébergeons en Ville de Genève, c'est ce que nous appelons notre rôle social.

Pour les investissements, ceux-ci sont prévus à hauteur de 132,7 millions, en augmentation de 14,5 millions par rapport au budget 1998. De manière plus détaillée, l'excédent de charges prévisionnel est de 51,3 millions. A titre de comparaison, il était de 51,2 millions au budget 1998 et de 27,5 millions aux comptes 1997.

Les revenus projetés sont en hausse de 25,9 millions (3,8%) par rapport au budget 1998 et de 11,7 millions (1,7%) par rapport aux comptes 1997. Ce montant ne tient pas compte de la recette provenant de la vente des actions Swissair, ni des prélèvements sur les fonds spéciaux. Parmi les autres postes de revenus, les impôts progressent de 20,4 millions par rapport au budget 1998 (4,1%) et de 13,6 millions par rapport aux comptes 1997 (2,7%). Les revenus des biens progressent de 1 million par rapport au

## Budget 1999

budget 1998 (0,9%) et diminuent des 13,8 millions par rapport aux comptes 1997 (10,3%), cela provient à nouveau de la problématique de la vente des actions Swissair.

Les charges directes augmentent de 6,2 millions (1,1%) par rapport au budget 1998 et de 19,9 millions (2,7%) par rapport aux comptes 1997. Il s'agit donc des groupes 30 à 36. Parmi les principaux groupes de charges, celles du personnel augmentent de 300 000 francs (0,1%) par rapport au budget 1998 et de 11,3 millions (4%) par rapport aux comptes 1997, il s'agit de remboursements des annuités à la CAP et, bien entendu, on a tenu compte de l'inflation.

Le groupe «Biens, services et marchandises» augmente de 4,7 millions (3,9%) par rapport au budget 1998 et de 3,6 millions (3%) par rapport aux comptes 1997. Les amortissements, quant à eux, augmentent de 14 millions par rapport au budget 1998 et de 9 millions par rapport aux comptes 1997; il s'agit d'anciens amortissements dont il a fallu tenir compte.

Les subventions et allocations progressent de 2 millions (1,8%) par rapport au budget 1998 et diminuent de 1,4 millions (1,2%) par rapport aux comptes 1997. Les investissements sont autofinancés de 14,1 millions contre 100 000 francs au budget 1998 et 28,9 millions aux comptes 1997. L'insuffisance de financement est de 118,6 millions contre 118,1 millions au budget 1998 et 49,4 millions aux comptes 1997. Voilà les grandes lignes du projet de budget 1999.

S'agissant du 18e budget financier quadriennal 1999-2002, les options de base sont les suivantes: maintien du nombre de centimes additionnels à 45,5; mise en œuvre progressive des réformes prévues dans le rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale; poursuite des études en vue de clarifier les compétences entre l'Etat et les communes. Les autres options sont, en ce qui concerne le personnel, dépenses du chapitre 30: gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du 13e salaire et des promotions en 1998, 1999 et en l'an 2000; mise en œuvre d'un plan de départ à la retraite - c'est ce qu'on appelle le PLEND - et, bien sûr, engagement de jeunes

## Budget 1999

collaborateurs pour leur premier emploi. En ce qui concerne le chapitre 31, intitulé «Biens, services et marchandises»: stabilisation de l'ensemble des charges de ce chapitre.

Au chapitre 32, intitulé «Intérêts passifs», on observe une actualisation du volume des investissements à 475 millions de francs pour les 4 ans à venir, conformément au 17e programme financier quadriennal et, bien sûr, une limitation à 51 millions de francs au maximum du montant du déficit de l'année 1999. En ce qui concerne les «Subventions et allocations», représentant les dépenses du chapitre 36, on remarque une diminution des charges de ce chapitre.

Les hypothèses d'élaboration du budget de fonctionnement sont les suivantes, pour les quatre ans à venir: «Impôts», évolution des impôts de moins 0,06% en 1998 à 4,5% en 2002. Il a été tenu compte, dans ce BFQ, d'un taux d'inflation variant entre 0,5 et 2,5%. En ce qui concerne les taux des intérêts des emprunts - c'est important pour nos charges - il a été tenu compte, à court terme, d'un taux entre 2 et 4% et, à long terme, entre 3,5 et 4,5%.

Les résultats prévisionnels des budgets 1999-2002 sont les suivants: le budget relatif à l'année 1999 accuse un déficit de 51,3 millions de francs; celui de l'an 2000, un déficit de 27,9 millions; celui de 2001 est équilibré, et celui de 2002 replonge avec un déficit de 2,9 millions. L'autofinancement devrait atteindre, pour les quatre prochaines années, le montant de 183 millions, représentant 38% des investissements envisagés. Les investissements étant estimés à 475 millions de francs, la dette de la Ville de Genève devrait, si toutes les hypothèses retenues se révélaient exactes, s'accroître de 290 millions de francs en quatre ans. Cette dette, estimée à 1,77 milliard de francs à fin 1998, serait ainsi portée à 2 milliards de francs au 31 décembre 2002.

Ces chiffres, malheureusement fort élevés, me permettent d'aborder les quelques commentaires plus personnels que m'inspirent ce projet de budget 1999 et ce budget financier quadriennal 1999-2002. Mesdames et Messieurs, la modification

## Budget 1999

réglementaire de décembre 1997 nous octroie, en pratique, un délai jusqu'au projet de budget 2001 pour rétablir l'équilibre budgétaire. Mais cela ne nous permet certainement pas de retarder encore plus les indispensables et nécessaires réformes structurelles pour revenir à des finances saines. A cet égard, je ne puis être que déçu et inquiet de la réaction de votre Conseil par rapport aux résolutions déposées par le Conseil administratif en 1997. Elles n'avaient certes pas la prétention d'être parfaites, mais elles démontraient au moins, pour la première fois, la volonté réelle, de la part du Conseil administratif, de «redimensionner» notre municipalité afin d'adapter son train de vie à ses ressources. Elles constituaient, par ailleurs, une suite logique aux 101 propositions.

Je dois en effet répéter ce que j'ai déjà largement eu l'occasion de dire: «La Ville doit cesser de vivre au-dessus de ses moyens, car nous n'avons pas le droit de léguer une telle situation à nos enfants.» Il faut cependant décider quelles sont les prestations qui doivent être assumées, par quelle collectivité publique et à quel prix. Cela suppose, notamment - mais pas uniquement - de repenser la répartition des charges entre la Ville et l'Etat, de supprimer tous les doublons et de revenir aux missions essentielles de la Ville.

J'imagine bien que certains parmi vous ne vont pas manquer de commenter les résultats et la méthode de la récente Table ronde, dont on connaît maintenant la teneur. Comparons ce qui est comparable. D'abord, il faut savoir que l'Etat a une situation financière plus délicate que la nôtre. Ses revenus de fonctionnement ne couvrent pas ses charges, ce qui est, du reste, également notre cas. Par ailleurs, je remarque et salue le fait que la responsable socialiste des finances a considérablement évolué, par son discours, entre le moment où elle était députée et celui où elle est devenue conseillère d'Etat, chargée du Département des finances. Elle a fait son chemin de Damas: cela lui a permis de se rendre compte de la gravité de la situation financière du Canton et que ce n'étaient pas des fantasmés,

## Budget 1999

imaginés en cachette par des apôtres inconditionnels du moins d'Etat.

Deuxièmement, le projet de budget de l'Etat recèle une augmentation importante des charges et des recettes de nature fiscale, ainsi que des économies que l'on peut qualifier de moyennes, ce qui n'est pas le cas du projet de budget qui vous est soumis ce soir.

Troisièmement, et cela me semble plus important, une majorité du Conseil municipal n'a pris, en réalité, aucune décision depuis plusieurs années. Elle n'a entendu faire qu'une seule chose: préserver des acquis. Elle a toutefois été obnubilée par une chose: augmenter les impôts, sans se poser la moindre question sur les prestations. Cette même majorité a toujours cru bon distribuer l'argent que la Ville n'avait pas, dans le seul but de faire des cadeaux en espérant créer une pression suffisante pour augmenter la fiscalité. Elle n'a jamais voulu accepter la moindre tentative de réforme et la réaction aux résolutions du Conseil administratif en est l'une des expressions les plus criantes.

Mesdames et Messieurs, le projet de budget 1999, présentant un déficit de plus de 51 millions de francs, est malheureusement le reflet de cette attitude et ne peut, en aucun cas, être considéré comme satisfaisant, d'autant plus qu'il correspond, à peu de chose près, à celui de l'exercice 1998. Il représente clairement un budget de transition. Il ne contient aucun choix important susceptible de contribuer au redressement durable des finances de la Ville. Il est significatif que l'immobilisme de la majorité politique actuelle en Ville de Genève ne représente absolument pas une volonté claire de réforme de l'administration, afin d'arriver à du mieux avec moins. Ce budget est celui du Conseil administratif, mais il ne contient certainement pas toutes les mesures que j'aurais pu souhaiter être prises, en tant que responsable des finances, et qu'il eût été souhaitable de prendre.

Pour ma part, je regrette cet immobilisme patent. J'espère qu'il ne compromettra pas les futurs comptes de la Ville de Genève. Peut-être sera-t-il nécessaire d'entamer une vaste concertation sur les moyens de retourner à un équilibre budgétaire

## Budget 1999

durable, mais cela nécessite une volonté commune de dialogue pour aborder tous les sujets, sans aucun tabou, tels les subventions, les investissements et la masse salariale.

En conclusion, je vous prie, malgré tout, de renvoyer le projet de budget 1999 à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Si, par impossible, votre Conseil devait décider de refuser l'entrée en matière, le Conseil administratif en prendrait naturellement acte. Mais cela n'aurait de sens que si, dans le même temps, vous nous indiquiez clairement les modifications et les choix que vous proposez. Sinon, bien sûr, nous aboutirions à une situation de blocage total. Je vous remercie.

**Le président.** Avant de passer la parole à M. Alain Vaissade, je salue à la tribune notre ancien collègue M. Gérard Burri.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** La présentation du budget vous a été faite par M. Muller, conseiller administratif. Je tenais à dire, car nous devons aborder la préparation de ce budget 1999 dans des conditions de sérénité, que la deuxième partie de son intervention reflète sa position personnelle et que nous n'avons pas discuté de cette manière au Conseil administratif. Je ne voudrais pas que l'on commence à aborder le budget par une provocation. (*Applaudissements.*)

*Préconsultation*

**M. Antonio Soragni (Ve).** La première question que l'on peut se poser à la lecture de ce budget et du 18e budget financier quadriennal concerne évidemment son degré de fiabilité et sa crédibilité. La réponse, n'en déplaise au Conseil administratif, est que cette crédibilité est faible, c'est le moins que l'on puisse dire.

En effet, année après année, le Conseil administratif n'est pas arrivé à se conformer aux prévisions qu'il avait lui-même formulées sur l'avenir des finances de notre Ville. Dans un

## Budget 1999

premier temps, la brutalité de la crise était rendue responsable des mauvais pronostics financiers. Les différents organismes qui avaient la charge de prévoir les rentrées fiscales n'avaient pas pris la juste mesure de la gravité de la crise. Nous avons assisté, pendant quelques années, à un écart - ma foi - assez important entre les prévisions optimistes du Conseil administratif et la réalité des chiffres au moment des comptes. Depuis deux ans, il faut l'admettre, ces prévisions sont plus justes. Le Conseil administratif est plus prudent; mais l'on voit que, malgré cela, il n'arrive pas à ajuster ses dépenses sur les recettes et il nous présente un déficit structurel - il faut bien finir par le reconnaître - qui s'élève, depuis 1995, à environ 50 millions, l'embellie de 1997 ne résultant, finalement - comme l'a rappelé le conseiller administratif M. Pierre Muller - que de la vente des actions Swissair.

Ce qu'il y a de grave, c'est qu'aujourd'hui le Conseil administratif a franchi un pas supplémentaire en reconnaissant lui-même qu'il n'arrivera pas à tenir son nouveau plan financier quadriennal et que le retour à l'équilibre n'est certes pas pour dans quatre ans, comme nous l'impose la loi. Ce budget ne ressemble donc en rien à ce qui avait été prévu dans le 17e plan financier quadriennal où, pour l'année 1999, on avait pronostiqué un déficit de 31,3 millions. Aujourd'hui, le Conseil administratif nous propose un budget enregistrant un déficit de 51,3 millions, soit 20 millions supplémentaires. Comment en est-on arrivé là?

Le 17e plan financier quadriennal nous présentait toute une série de mesures qui, par des transferts de charges vers le Canton et les communes ainsi que des diminutions d'activités dans certains secteurs comme la Protection civile ou les Agents de ville, allaient alléger la charge de la Ville. En ce qui concerne les transferts de charges, nous avons mis en garde le Conseil administratif sur le fait qu'il ne s'agissait pas seulement de les souhaiter, même très fort, mais que ces transferts dépendaient d'autres collectivités publiques qui n'étaient pas obligées d'accepter les propositions de la Ville et avec qui il s'agissait d'établir un rapport de force, les amenant à accepter nos

## Budget 1999

propositions. Force est de constater que rien n'a été réalisé. M. Hediger nous dit que tout cela était en discussion, que des Tables rondes fonctionnent et que l'on discute au plus haut niveau. Permettez-moi de vous dire que le degré de crédibilité de ces assertions reste faible.

Certes, le Conseil administratif a de bonnes excuses qu'il ne se prive d'ailleurs pas d'utiliser, M. Pierre Muller venant de le faire. En effet, le Conseil administratif a agi, nous dit-il. Il nous a fait des propositions. Bien que celles-ci aient été ébauchées - grossièrement - le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière. Ces résolutions ont été envoyées - je n'ose pas dire enterrées - à la commission ad hoc d'où elles ressortent au compte-gouttes, complètement dénaturées et, pour certaines, avec, non pas des espoirs d'économies mais, au contraire, des perspectives d'augmentation de charges. Le Conseil municipal - c'est vrai et j'en prends ma part - porte une part de responsabilités dans cet état de fait. Mais le Conseil administratif, il faut le rappeler, conservait son pouvoir de proposition. Il aurait très bien pu poursuivre ses études pour venir devant nous avec des projets aboutis et clairs sur lesquels nous aurions pu nous prononcer. Il ne l'a pas fait.

Certaines propositions, dans le 17e programme financier quadriennal, ne dépendaient pas que de ce Conseil municipal et de l'étude de ces résolutions. Certaines ne dépendaient que du Conseil administratif, lequel nous annonçait qu'il allait y avoir, en 1999 déjà, des diminutions sur la masse salariale: 800 000 francs sur la Protection civile - elle n'est que de 600 000 francs; sur les agents de ville, 1 million, nous disait-on, la diminution n'est que de 340 000 francs. Alors, on peut s'interroger sur la signification et l'utilité de tous ces plans qui, année après année, ne sont pas respectés.

Pour l'heure, la question qui me préoccupe est la suivante: le Conseil administratif possède-t-il une majorité pour accepter d'entrer en matière sur son budget? Les contacts préliminaires qui ont été pris entre partis et les bruits de couloirs nous laissent entendre que cette majorité n'existe peut-être pas! Je souhaite

## Budget 1999

qu'il la trouve. Mais, s'il la trouve, ce ne sera pas grâce à son action, étant donné qu'il n'a pas estimé utile de consulter les partis avant le dépôt de son projet de budget, pourtant nous le lui avons demandé lors du triste débat sur le budget 1998.

Aujourd'hui, M. Muller peut venir devant nous et nous répéter ce que nous avons dit il y a une année, mais c'est cette année qu'il aurait fallu le faire! Je crois que, là, c'est une lourde responsabilité que le Conseil administratif a pris et c'est une manière de faire qui, à ma connaissance, n'est suivie que de peu d'exemples dans les régimes parlementaires. Nous le regrettons, car un gouvernement ne peut gouverner que s'il s'appuie sur une majorité qui adhère à son projet. Est-ce le cas aujourd'hui?

Le déficit, comme il nous est proposé, s'élève donc à 51,3 millions. Il faut souligner que ce déficit est maintenu dans ses limites, mais qu'il se trouve déjà au-delà de ce que prévoyait le 17e plan financier quadriennal - grâce au blocage de la progression des salaires des fonctionnaires municipaux. Malgré cela, on le voit, le déficit n'a pas pu être diminué. C'est un budget qui est en tout point, semblable à celui de l'année dernière. A tel point que je me demande s'il ne faudrait pas l'accepter sur le siège, sans débat, car à quoi bon poser en commission les mêmes questions que l'année dernière, des questions auxquelles il nous sera fait les mêmes réponses: obligations légales, dépenses liées, minimum indispensable au fonctionnement des services. En fait, ce que je crois, c'est que nous assistons là à la démission du Conseil administratif en tant qu'entité. Je crois qu'il manque à notre Conseil administratif une volonté d'ensemble. Chacun des magistrats, à mon avis, défend son département et perd de vue l'intérêt général de la Ville de Genève...

**Le président.** Monsieur Soragni, il faudrait conclure.

*M. Antonio Soragni.* Oui, Monsieur le président... et cela aboutit au déficit de cette année. C'est le même budget que l'an dernier, mais avec tout de même un certain nombre de différences qu'il

## Budget 1999

s'agira pour nous de discuter en commission des finances, car nous, les Verts, nous souhaitons renvoyer ce budget, malgré les grandes réserves que nous faisons sur celui-ci, à la commission des finances afin que, avec le Conseil administratif, nous trouvions des solutions qui nous permettent d'approcher le plus possible les objectifs qui étaient fixés et que nous avons acceptés dans le 17e budget financier quadriennal.

Je ne crois pas que ce soit le moment de rentrer dans les détails de ce budget. Le groupe des Verts avait fait, l'année dernière, un certain nombre de propositions, notamment à propos du groupe 31 que l'on promettait de stabiliser. Cette année, on voit qu'il augmente encore de 4 millions. Nous ferons à nouveau les mêmes propositions, nous en ferons vraisemblablement sur les subventions. Nous attendons également les propositions d'amendements du Conseil administratif puisque, traditionnellement, celui-ci revient avec des modifications lors du vote du budget. Nous avons entendu dire qu'il y a peut-être quelque chose à attendre du côté du département des affaires sociales.

Nous sommes donc prêts à aller, avec le Conseil administratif, discuter de ce budget en commission des finances. Puisque le président m'interpelle, je vais me référer à lui. Je me souviens que, lorsqu'il intervenait pour le Parti socialiste sur les bancs de ce Conseil, il nous disait que, lorsque l'on fait partie d'une majorité, on ne peut pas refuser un budget: on l'envoie en commission pour étude, on l'amende et l'on accepte ses responsabilités de partis majoritaires. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, l'article 85 de notre règlement dit: «La durée des interventions ne doit pas dépasser 10 minutes, sauf en ce qui concerne les commentaires aux points portés au budget, dans les comptes rendus et le plan financier quadriennal.» En d'autres termes, il n'y a pas de limitation quant à la durée des interventions pour le budget.

Je donne la parole à M. Ziegler.

## Budget 1999

**M. Marco Ziegler** (S). Pour le groupe socialiste, les critiques qui viennent d'être formulées de manière très incisives par M. Soragni rejoignent le sentiment d'insatisfaction, le sentiment de déception qui nous a tous parcourus lorsque le groupe s'est réuni spécialement pour définir sa position de ce soir.

Nous avons pris le temps de discuter les choses à fond, de les mettre en situation, pour tenir compte des contraintes à l'intérieur desquelles le Conseil administratif doit se débattre: nous ne les méconnaissons pas. Il y a ainsi, dans la situation présente, un certain nombre de difficultés que nous reconnaissons: la situation économique, les incidences négatives sur les salaires, l'effondrement des recettes de la Ville de Genève ces dernières années, qui risque de se poursuivre encore quelque temps. L'Etat a les mêmes difficultés: les résultats de la Table ronde - si ses résultats doivent être confirmés par le peuple - feront que nous ne pourrons pas attendre, à court terme, son aide.

Il y a également à tenir compte du problème des réformes de fond qui doivent être entreprises et qui font l'objet des résolutions que le Conseil administratif a soumis à ce Conseil municipal et que nous traitons actuellement à la commission ad hoc, quoi qu'en dise M. Muller. Quoi qu'en disent également les Verts, nous avons fait des propositions qui ne vont pas seulement dans le sens d'une aggravation des charges: une aggravation des charges certes mais avec des recettes à la clé ou, dans le cas contraire, avec des investissements pour la Ville de Genève. C'est le sens des résolutions qui ont été votées. Les autres, qui seront très prochainement soumises au vote à ce Conseil municipal, vont très exactement dans le sens des travaux entrepris par l'Association des communes genevoises. Nous sommes heureux d'avoir entendu le maire, M. Hediger, annoncer ces travaux tout à l'heure car, malheureusement, dans le rapport à l'appui du budget, ces informations auraient été souhaitables mais elles n'y figuraient pas.

Enfin, le dernier élément d'appréciation du groupe socialiste pour décider de sa position concerne tout particulièrement les

## Budget 1999

accords passés avec les fonctionnaires de la Ville de Genève. Ces accords, négociés effectivement par le Conseil administratif, allaient à l'encontre, il est vrai, de la position que nous avons prise l'année dernière. Ils existent, mais ils ont été accompagnés d'engagements très fermes, en particulier de la promesse de l'équilibre des sacrifices. Le coup de frein donné à la progression de la masse salariale en Ville de Genève devait s'accompagner - et c'était d'ailleurs le voeu, semble-t-il, du Conseil administratif en démarrant ses travaux budgétaires - d'un gel équivalent des dépenses courantes du budget municipal.

Que constatons-nous? Le déficit - cela a été fort bien rappelé - est tout simplement le même que l'année dernière. Cet air de déjà vu est insupportable lorsqu'on sait que nous devons prouver, que nous devons convaincre que, dans quatre ans, nous aurons retrouvé l'équilibre budgétaire. Du point de vue de la progression des charges, on vient de le dire, la masse salariale, effectivement, ne bouge plus; mais les charges, elles, augmentent. Comment voulez-vous être crédibles? Comment voulez-vous convaincre les fonctionnaires de s'engager à fond dans la direction que nous souhaitons? Enfin, le Conseil administratif, c'est vrai, nous confirme que des réformes sont en cours. Mais, dans le rapport qui nous est soumis, on ne perçoit aucune intention très concrète, qui soit rapidement réalisable. Aucune indication concernant une volonté de s'engager dans d'importantes négociations avec les partenaires concernés, pour les nécessaires modifications ou interventions à effectuer au sein même de l'administration municipale. Il est possible qu'il existe un certain nombre de pistes, mais nous n'avons pas trouvé la trace d'une volonté d'intervention rapide, avec effet sur le budget 1999.

Ces trois principales raisons ont amené le groupe socialiste à tirer les conclusions qui s'imposent. Tout parti gouvernemental et majoritaire que nous sommes, nous avons décidé de ne pas entrer en matière sur ce projet de budget et de le renvoyer au Conseil administratif, avec un souhait très précis, à savoir que ce dernier revienne rapidement avec un projet de budget tenant compte d'un certain nombre de pistes que je citerai tout à l'heure. Avant

## Budget 1999

d'aborder les propositions que forme le groupe socialiste, j'aimerais encore m'appesantir sur le manque de conviction avec lequel le Conseil administratif semble s'être engagé dans ses travaux budgétaires. Nous estimons que le travail de préparation du budget n'est soit pas achevé, soit alors, il a été engagé sur des bases qui étaient insuffisamment exigeantes.

Premier élément, j'y reviens rapidement, c'est le problème du déficit. On vous l'a dit, on retombe simplement sur le chiffre de l'année dernière: le Conseil administratif nous indique, dans le rapport, sous la rubrique «Options fondamentales», à la page 3: «limitation du déficit à 51 millions de francs.» Alors, soit c'est le résultat du calcul du budget, soit vous avez déterminé, dès le début des travaux, dès l'élaboration de ce budget dans les services, que le plafond était à 51 millions, dans ce dernier cas, il ne faut pas s'étonner qu'on l'y trouve. De deux choses l'une: soit vous prenez une option fondamentale au début des travaux et elle doit respecter le plan financier quadriennal, c'est-à-dire une limite à 31 millions - cette limite pourrait d'ailleurs être encore rectifiée au cas où les recettes fiscales de l'année dernière seraient finalement meilleures que le plan financier quadriennal ne le prévoyait, on devrait même descendre dans ce cas à 25 millions environ. Si vous aviez posé cette limite comme option fondamentale de départ, et si vous nous expliquiez, à l'arrivée, que malgré tous les efforts l'on n'y arrive pas, nous aurions des éléments de réflexion et de discussion. Mais nous dire d'emblée: «On accepte cette limite à 51 millions», ce n'est pas acceptable! Je pense que l'on peut faire un troisième tour ou un quatrième tour de ce budget dans les services avec, cette fois-ci, une exigence supplémentaire. C'est une des demandes du groupe socialiste: à savoir demander au Conseil administratif de resserrer la vis et de fixer une limite du déficit acceptable, compatible avec le retour à l'équilibre budgétaire dans quatre ans.

Deuxième point d'insatisfaction en ce qui concerne les charges; nous demandons - si vous devez reprendre ce budget à l'origine, et cela va dépendre de la position que prendront les autres groupes -

## Budget 1999

que les charges de fonctionnement non seulement n'augmentent pas, ce qui est le cas dans le projet qui nous est soumis, mais diminuent par rapport aux chiffres de 1997. Le Conseil administratif, dans son rapport, explique qu'il avait exigé des services de s'en tenir aux comptes réels de 1997. C'est à la page 41 du rapport: «Le Conseil administratif a donné pour instruction à l'ensemble de l'administration de ne pas dépasser les charges des comptes 1997.» On nous explique, quelques lignes plus bas: «L'objectif fixé par le Conseil administratif n'est pas atteint.» Cela s'arrête là. Eh bien, nous voulons non seulement que cet objectif soit atteint, mais surtout que la barre soit fixée plus bas. Les comptes 1997 ne tenaient pas compte du tour de vis donné pour le budget 1998, et nous souhaitons que vous puissiez fixer la barre plus bas. C'est également - on l'a déjà dit tout à l'heure - une mesure de persuasion, à l'égard de la fonction publique, que l'on peut faire équipe et que les sacrifices sont répartis de manière équitable.

Sur le dernier point, les subventions - qui est l'autre grand poste de dépenses sur lequel la municipalité a une certaine prise - nous demandons que les subventions soient gelées par rapport aux chiffres 1998. Il y a une augmentation importante cette année et si des exceptions ponctuelles sont nécessaires, il faudra vraiment qu'elles soient parfaitement documentées. Vous verrez tout à l'heure que la problématique du Grand Théâtre, qui est implicitement comprise dans cette question des subventions, devra être traitée spécifiquement. Un dernier point de détail, en matière d'aide sociale: nous avons pris note que les aides municipales allaient diminuer au budget, nous admettons l'explication qui a été fournie à l'appui de ces chiffres, mais nous souhaitons toutefois que le montant de la réduction soit toujours affecté à des prestations ou à des interventions dans le domaine social.

J'enchaîne, sur cet aspect-là, sur le critère décisif que le groupe socialiste souhaiterait voir appliquer dans les décisions à prendre. Il va y avoir des décisions lourdes de conséquences en matière de coupes à effectuer. Nous l'avons dit à chaque budget

## Budget 1999

tout au long de ces dernières années: c'est le dernier exercice au cours duquel nous ferons du bricolage. Cette fois-ci, nous ne faisons plus de bricolage, nous pensons qu'il faut faire le travail maintenant et nous avons une ligne de conduite par rapport à ces choix: une municipalité comme la Ville de Genève, qui a un long passé de construction d'une société de dignité, de prise en compte des plus faibles, d'égalité aussi poussée que possible, se doit de continuer et de maintenir, dans la période économique difficile que nous vivons, le développement de la solidarité, de la cohésion sociale. Elle se doit de renforcer tout ce qui fait un tissu social vivant où chacun trouve son compte. Il peut y avoir des prestations qui correspondent moins à cette tâche-là, qui sont des prestations de luxe, et là nous pourrions accepter de retrancher.

Pourquoi faut-il que la Ville de Genève prenne ces décisions? Pourquoi le groupe socialiste accepte-t-il quelque chose qui, il faut bien le dire, nous coûte beaucoup? Réduire les prestations, réduire les dépenses de la collectivité, c'est une tâche difficile. Cela va susciter certainement des débats, mais il y a pourtant une raison majeure de le faire: c'est que, si nous laissons aller, si nous n'inversons pas le cours des choses, non seulement nous ne respecterons pas la loi sur l'administration des communes - ce qui est peut-être le moins important - mais surtout nous aurons un écart croissant entre les recettes et les dépenses, écart qui continuera d'augmenter et qui atteindra quelque 80 à 100 millions par année d'ici à la fin de cette période de quatre ans qui nous est impartie pour arriver au rétablissement de l'équilibre budgétaire, et cela nous ne pouvons nous le permettre. Au même titre que l'Etat de Genève a fait la réflexion que cela entraînerait, à terme, une réduction des prestations, une réduction de la possibilité d'intervenir sur le plan de la cohésion sociale, nous ne voulons pas laisser les choses en arriver là; nous voulons réagir aujourd'hui et nous donner la marge de manoeuvre nécessaire. Cela nécessite une intervention sur deux plans: par les réformes - celles dont tout le monde parle, celles qu'il faut entreprendre - nous voulons donner le stimulant

## Budget 1999

nécessaire pour que le Conseil administratif s'engage maintenant et pour que les autres communes répondent afin qu'on ne passe pas simplement du temps à discuter, afin que ces réformes puissent aboutir, qu'elles puissent avoir des effets concrets sur le budget, qu'elles puissent avoir des effets sur la réduction des dépenses. Il nous faut pouvoir souffler à court terme; il faut agir sur le budget 1999 et réduire les dépenses.

Alors où faire des économies? C'est là que vous m'attendez ou que vous attendez le groupe socialiste. Je vais, rapidement, amorcer la description de nos propositions. Elles seront complétées, en cas de besoin, par les membres socialistes de la commission des finances.

Premier élément, les dépenses: compte de fonctionnement, le groupe 31. Nous demandons que l'on arrive à moins 2% sur ce groupe. Cela représenterait, sur le budget 1999, une économie d'environ 6 millions de francs. Toujours pour 1999, oui pour le respect des accords salariaux, mais avec une rectification. On a parlé du gel des promotions: attention, cela n'a pas fait l'objet de l'arrêté que nous avons voté; nous avons suspendu les dispositions du statut du personnel concernant la progression des salaires, les annuités ordinaires et extraordinaires, en revanche nous n'avons pas voté la suspension des dispositions qui prévoient les promotions. Je crois savoir que, dans les services, il n'y a plus aucune possibilité d'avancement; c'est vraiment pousser les gens à en faire le moins possible. Attention, soyez prudents et négociez cela avec la fonction publique!

Sur le montant des subventions, nous l'avons dit tout à l'heure, nous demandons le maintien au niveau 1998 des subventions. Cela représente une économie de 2 millions sur le budget qui nous est présenté. Nous en sommes à 8 millions d'économies. En ce qui concerne le département des finances et la gérance immobilière municipale, nous vous demandons de rajouter un poste de travail au Contrôle financier et un autre à la Taxe professionnelle, ce qui représente une augmentation d'environ 0,2 million; mais, en contrepartie, nous refusons l'augmentation de deux postes à la Direction des systèmes d'information, ce qui

## Budget 1999

représente une diminution d'environ 0,2 million. C'est donc une opération blanche: deux postes en plus d'un côté. Cela aura des effets sur les recettes, j'y reviendrai tout à l'heure.

En ce qui concerne les amortissements, nous souhaitons que l'importante augmentation constatée, entre 1998 et 1999, entre les deux projets de budget - qui a été expliquée par M. Muller lors de la présentation de ce dernier à la commission des finances - puisse être étalée dans le temps. Il semble que cela soit l'effet de différents bouclements de crédits avec des dépassements relativement importants, alors que les périodes d'amortissements qui courent encore sont très brèves. Il est clair que, le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes prévoyant que l'on doit reporter ces augmentations de crédits sur les périodes restantes, l'effet est presque inévitable. Cela dit, je vous rappelle, Monsieur Muller, que l'année dernière, lorsqu'il avait fallu faire accepter par le Conseil d'Etat le report de quatre ans du délai pour un retour à l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a réglé le problème en deux mois. Je pense que le Conseil administratif devait s'engager dans cette direction, c'était quelque chose qui pouvait se faire et cela peut encore l'être. Alors, engagez-vous! Il faudrait étaler ces amortissements et nous pourrions arriver à moins 5 millions sur le projet de budget qui nous est soumis.

En ce qui concerne les affaires culturelles, il est clair que là notre position n'est pas nouvelle: nous souhaitons le désengagement de la Bibliothèque publique et universitaire; nous vous proposons de commencer ce désengagement bien que les négociations ne sont pas abouties, mais il faut donner un signal clair que nous ne continuerons pas à assumer la totalité des frais. Nous proposons donc moins 1 million.

*M. Alain Vaissade, conseiller administratif.* N'importe quoi!

*M. Marco Ziegler.* Début également du désengagement pour le Grand Théâtre, sur le budget 1999 nous proposons moins 5 millions de francs. Fermeture du Musée d'histoire des sciences, moins 1

## Budget 1999

million. J'ai encore, dans ma besace, deux propositions pour la réduction des dépenses au budget 1999. La première concerne la subvention aux abris privés de la Protection civile et représente moins 0,5 million. La deuxième concerne l'économie sur les prestations municipales. Nous souhaitons que cette économie soit réaffectée à l'aide sociale, ce qui représente 1 million; il s'agit donc ici d'une augmentation. Nous en sommes à moins 19,5 millions, comme ordre de grandeur je le rappelle, mais cela peut stimuler les idées.

En matière d'amélioration des recettes, nous vous proposons d'inclure 0,5 million de plus pour l'amélioration du rendement de la Taxe professionnelle, à la suite de l'engagement d'un contrôleur supplémentaire. Vous vous rappelez l'effet qu'avait eu le précédent engagement d'un contrôleur. Nous proposons également l'introduction, pour les grandes institutions culturelles et sportives de la Ville, d'un tarif différencié entre les habitants de la ville et les personnes extérieures. Nous escomptons que les retombées de cette mesure se portent à 2,5 millions de francs.

Voilà, je m'arrête là. Cela représente, pour les mesures à court terme, un gisement potentiel de 22,5 millions. Ces mêmes mesures, prolongées, approfondies ou portées jusqu'à leurs effets les plus intenses, équivaldront, sur les deux prochains exercices, à une économie globale de l'ordre de 77 millions de francs. C'est dans cette direction que nous souhaiterions que tout le monde puisse s'engager, que le Conseil administratif puisse plancher, avec l'aide et l'appui de l'administration qu'il faudra mobiliser sur un tel objectif. Les partis sont prêts à s'engager, le Parti socialiste le fera, si nous devons être associés à ces efforts. Il s'agit maintenant de prendre le problème à bras-le-corps. Nous souhaitons le retour du Conseil administratif, dans un mois ou deux, avec un nouveau projet de budget, avec des propositions allant dans ce sens. Voilà les différentes raisons de ce refus d'entrée en matière. (*Applaudissements.*)

**M. Guy Dossan** (R). Je dirai, en guise de préambule, que le groupe radical traitera le budget 1999 en le considérant comme

## Budget 1999

étant celui du Conseil administratif dans son ensemble et non pas comme étant celui de tel ou tel conseiller administratif en particulier. Il est vrai que l'intervention des deux magistrats, en début de séance, nous a démontré la belle unanimité de ce Conseil administratif!

Il faut reconnaître que nous avons eu énormément de peine à trouver des points positifs dans le projet de budget 1999. Nous en avons tout au moins relevé deux: le premier concerne le maintien du niveau des centimes additionnels à 45,5 et le second concerne la prise en compte du chiffre minoré, donné par l'Etat, des rentrées fiscales. C'est déjà une bonne chose, on minore les rentrées fiscales, les autres années elles étaient nettement surfaites, ce qui posait des problèmes. Cela prouve déjà une certaine sagesse de la part de notre Conseil administratif.

Pour le reste, le groupe radical est pour le moins surpris de ce que l'on nous propose cette année. Dans le rapport à l'appui de ce budget on nous dit, en effet, que le retour à l'équilibre des finances pour 2001 risque de poser problème. Très franchement, on s'en serait douter nous-mêmes avec ce qui nous a été présenté ces dernières années. On nous dit également que d'importantes mesures de rationalisation et d'économie ont été entreprises et que, de plus, une amélioration de la conjoncture économique est tangible depuis 1997. Mais où donc voit-on les résultats de ces mesures? Et surtout, quelles sont donc ces si importantes mesures de rationalisation et d'économie? Il ne semble pas qu'on en ait observé beaucoup, voire pas du tout, et cela depuis longtemps.

On n'a pas l'impression que des pistes ont réellement été explorées ou, alors, le peu qui l'ont été - comme les transferts de charges à l'Etat - étaient vraiment celles qui n'étaient pas fiables, ce qui était quand même assez prévisible. Dans le budget qui nous est soumis on prend les chiffres des années précédentes et on les reporte, c'est tout au moins l'impression que cela donne.

Le déficit prévu pour 1999 n'est pas admissible. En effet, le chiffre que l'on obtient est identique à celui de 1998, l'insuffisance de financement étant, quant à elle, bien supérieure

## Budget 1999

à celle de l'année dernière. Où sont donc les résultats de ces fameuses mesures évoquées tout à l'heure? Ce déficit est limité, nous dit-on. Reste à savoir à quoi! Serait-ce donc au chiffre de l'année précédente, à quelques dizaines de milliers de francs près?

Pour mettre sous toit ce projet de budget, les contacts avec la commission des finances ou avec les partis politiques n'ont pas été envisagés, comme cela a été dit d'ailleurs par un préopinant et bien que cela ait été demandé à plusieurs reprises.

*Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative.* Mais pas du tout!

*M. Guy Dossan.* Cela aurait pourtant pu porter quelques fruits car, s'il est vrai que les Tables rondes sont aujourd'hui d'actualité, bien que peut-être imparfaites, en revanche elles permettent certainement d'explorer quelques pistes auxquelles on n'avait pas pensé. Mais, peut-être, le Conseil administratif s'estime-t-il au-dessus de ce genre de processus de concertation, pourtant adopté par d'autres, comme le gouvernement cantonal.

Une chose est en tous les cas certaine: ce n'est pas à notre Conseil municipal d'assumer l'inaction et le manque d'idées de notre gouvernement municipal. Ce n'est d'ailleurs pas notre Conseil qui a fait des promesses au Conseil d'Etat concernant le retour à l'équilibre des finances, promesses réitérées chaque année. Ce n'est donc pas à nous de trouver les pistes pour réaliser ces promesses, tout au moins pas à les trouver entièrement.

Espérer chaque années des revenus meilleurs n'est pas concevable, surtout si l'on n'agit pas sur les charges de manière drastique. On nous affirme faire des efforts insurmontables pour résorber le déficit, mais, puisque rien ne change depuis des années, où sont donc les résultats de ces fameux efforts? Il est vrai que l'on nous propose deux solutions miraculeuses si l'on n'arrive pas à l'équilibre de nos finances. La première, consiste à modifier la législation en vigueur. C'est une idée fantastique,

## Budget 1999

mais je ne pense pas que l'on va pouvoir le faire nous-mêmes et, surtout, tout seuls. La deuxième solution consiste à prendre des mesures drastiques. Alors là, je ne comprends pas très bien, Madame et Messieurs les conseillers administratifs. En effet, si vous dites qu'il va falloir prendre des mesures drastiques, qu'avez-vous donc fait durant toutes ces années pour commencer seulement maintenant à les envisager?

Nous n'allons en tout cas pas nous substituer au Conseil administratif pour choisir ces idées et pour établir ce budget. D'ailleurs, si on le faisait, ce dernier nous le reprocherait certainement, comme il le fait souvent en disant qu'on essaie de marcher sur ses plates-bandes. Sa compétence est de nous présenter un budget si ce n'est satisfaisant à tout le moins admissible. Pour 1999, tel n'est pas le cas. Ce budget est incompatible avec la politique que veut suivre le Parti radical, lequel avait d'ailleurs, je vous le rappelle, déjà refusé les budgets des années précédentes.

En conséquence, vous l'aurez bien compris, le groupe radical refusera d'entrer en matière sur ce projet de budget 1999.

**Mme Marie-France Spielmann** (AdG). Notre groupe votera le renvoi en commission du projet de budget présenté par le Conseil administratif. Pour faire suite aux aléas du budget 1998, nous examinerons avec une attention toute particulière ce projet de budget. Des divergences importantes nous opposent à la politique conduite par le Conseil administratif dans de nombreux domaines. Nous devons également tenir compte des nombreuses incertitudes qui subsistent en ce qui concerne les répercussions sur la Ville de Genève des mesures financières qui seront appliquées au niveau cantonal.

Sur un point au moins des mesures proposées, nous demandons d'ores et déjà au Conseil administratif d'intervenir énergiquement contre la proposition formulée par le Conseil d'Etat de continuer à reporter sur le dos des communes le manque à gagner résultant des graves dysfonctionnements du Service des impôts. Ainsi, non seulement nous apprenons que nous avons subi des pertes

## Budget 1999

considérables sur nos recettes fiscales, durant des années, en raison de l'incroyable gabegie qui règne au Département cantonal des finances, mais aujourd'hui que l'on tente de mettre fin à cette situation, on voudrait encore pénaliser les communes, pour plusieurs années, à concurrence de 14 millions par an.

Nous serons également particulièrement attentifs sur deux aspects: le premier concerne la situation économique et les difficultés croissantes qu'elle provoque sur une part toujours plus importante de la population. Cette réalité donne de nouvelles obligations aux collectivités publiques dans le domaine social et celui de l'emploi. Pour notre groupe, il s'agit de préoccupations prioritaires pour l'élaboration du budget 1999. Le second porte sur les relations avec l'Etat et les autres communes. Au moment où le Conseil d'Etat reporte sur notre commune des charges financières nouvelles, il nous semble légitime et urgent de poser avec force la question d'une meilleure répartition, entre toutes les collectivités publiques des charges financières de la politique culturelle. La politique culturelle est assurée, en grande partie, par la Ville de Genève, alors qu'elle profite à tout le canton. Nous ne pensons pas seulement au Grand Théâtre, mais à l'ensemble des activités culturelles et sportives de notre canton, qui sont actuellement assumées par la Ville de Genève. Nous n'entendons par remettre en cause cet engagement et ces activités; nous voulons, au contraire, assurer leur pérennité et répondre aux exigences liées à une meilleure répartition des charges sur l'ensemble des collectivités genevoises.

Voilà, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, dans quelle perspective nous examinerons, en commission, ce projet de budget.

**M. Hubert Launay** (AdG). Notre position vient d'être exposée par Mme Spielmann. Elle consiste à renvoyer ce projet de budget à la commission de finances où nous pourrions examiner toutes les propositions qui viennent d'être faites, y compris celles des socialistes.

## Budget 1999

Ce que je voudrais aborder, ce sont des questions plutôt d'ordre technique ou en tout cas très précises concernant ce projet de budget 1999. On nous a dit que le déficit était de 51,3 millions. J'entends certains dire qu'il n'est pas possible d'avoir un déficit similaire à celui de l'année dernière. Il faut quand même remarquer que si ce déficit est de 51,3 millions, c'est en raison des 14 millions d'amortissements supplémentaires sur le budget 1999. Tout à l'heure, le Parti socialiste a fait remarquer que ces amortissements pouvaient être échelonnés. Personnellement, je suis partisan du fait qu'on sache effectivement la vérité sur ce que nous coûte les amortissements, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici: ces 14 millions concernent l'année 1999, ils ne concernent pas les exercices à venir. Cela veut dire, en fait, que le déficit réel pour 1999 est de 37 millions et que le montant de celui-ci est donc largement en dessous du déficit projeté pour 1998. Je rappelle que les chiffres qui sont mentionnés ici se basent sur des prévisions. On a bien vu, en 1997, que les prévisions pessimistes, en ce qui concerne le déficit, n'ont pas été confirmées. Il est fort possible que ce budget, établi sur la base des comptes 1997, enregistre des recettes peut-être plus importantes qu'on ne l'avait pensé, mais ce n'est pas là-dessus que je vais me fier pour «défendre» le budget tel qu'il est présenté par le Conseil administratif. Le fait qu'on ait 37 millions de déficit est réel - et donc que nous avons un déficit en diminution - c'est quelque chose d'intéressant qui démontre qu'effectivement on peut atteindre, gentiment, un équilibre budgétaire.

L'Alliance de gauche reviendra en commission des finances sur ce projet de budget et le déficit, à la suite de nos amendements, au lieu de se monter à 37 millions, atteindra peut-être 38 ou 39 millions de francs. Comme l'a évoqué quelqu'un, il est hors de question que les prestations municipales qui, je vous le rappelle, se situaient à 9 450 000 francs en 1997, atteignent au budget 1999, 7 450 000 francs. C'est d'autant plus inadmissible que - je pense que tout le monde le sait au sein de ce Conseil municipal - nous avons eu un legs de 22 millions, spécialement destiné à

## Budget 1999

améliorer la condition des personnes âgées. On devrait donc, non seulement obtenir le même chiffre que celui de l'année dernière, concernant les prestations municipales, mais il devrait même augmenter d'en tout cas 2 millions.

A propos des recettes prévues - elles ont été estimées par rapport aux comptes 1997 - je pense que l'estimation est correcte. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à le dire, puisque même un conseiller radical a dit que cette estimation était plus fiable que celle que nous avons d'ordinaire. Malgré tout, ces recettes augmentent. Lorsque l'on sait que le Canton refuse d'entrer en matière sur quelque partage des tâches que ce soit avec la Ville, que cela concerne les musées, le Grand Théâtre, l'OSR et j'en passe, il est clair que la Ville est forcée de continuer à assumer seule ces obligations. Je ne suis pas contre le fait que l'on marque le coup, en retirant 1 million par-ci et par-là, pour faire remarquer que cette situation n'est plus possible, que nous ne pouvons plus, par exemple pour la culture, continuer d'assumer la totalité des charges à la place du Canton. Mais on ne peut pas non plus, sous prétexte que le Canton a les mêmes problèmes financiers que la Ville, supprimer d'un trait de plume les obligations que nous avons concernant les musées, les bibliothèques - puisqu'elles ont été mises en cause tout à l'heure - nous ne pouvons pas faire cela.

Il s'agit de trouver à réaliser des économies (*remarque*), non, des économies. C'est peut-être possible mais, à moins de sabrer, à moins de démanteler la Ville, les économies restent minimes. J'espère qu'on pourra en faire. S'il y avait une politique d'aménagement plus proche des habitants, on ne réaliserait même pas des économies, mais cela permettrait simplement de construire plus de logements sociaux. Je pense que l'on peut en réaliser aussi sur les taux d'intérêts des emprunts. Vous avez les taux indiqués aux pages 146 et 147 du projet de budget. Il est clair que ces taux d'intérêts sont souvent plus élevés que ceux pratiqués actuellement dans le privé pour des investissements. Je signale pour ceux qui ne le sauraient pas que l'on peut obtenir,

## Budget 1999

pour des crédits d'investissements, des taux d'intérêts à 3,75%, ce qui est loin d'être le cas pour...

*Une voix.* A la Fondetec ou bien?

*M. Hubert Launay.* Dans les banques, et non pas à la Fondetec; les banques prêtent effectivement à 3,75% pour les crédits d'investissements.

On pourrait donc peut-être aussi faire pression pour obtenir ce même taux pour nos investissements. Je le répète, tout cela ne suffira pas, puisque la dette augmente constamment; on pourra peut-être faire, dans un premier temps, quelques économies sur l'aménagement ou les emprunts, mais celles-ci ne permettront pas d'atteindre un équilibre budgétaire, et surtout - parce que l'équilibre budgétaire, finalement, cela ne veut pas dire grand-chose - ce qui serait intéressant, c'est qu'on arrête d'avoir une part aussi énorme du budget qui soit consacré aux intérêts de la dette et aux amortissements de la dette. C'est cela qui est intéressant, l'équilibre budgétaire est une chose secondaire. Mais, pour cela, évidemment, il faut penser à réaliser de nouvelles recettes.

Je propose en tout cas deux pistes, deux sortes de nouvelles recettes. (*Remarque de M. Persoz.*) L'une, Monsieur Persoz, est liée non seulement à la Ville mais également au Canton. Je signale, pour certains qui ne le sauraient pas encore, qu'il y a eu à l'époque un projet, que l'Alliance de gauche reprend au niveau cantonal, qui prévoyait de taxer à 12% les entreprises. Cette taxe de 12%... (*Nouvelle remarque de M. Jean-Luc Persoz.*)

Monsieur Persoz, vous êtes attentif, je pense, au sort des petites et moyennes entreprises. Actuellement, elles paient une taxe de 14%, alors que des entreprises comme l'UBS ou la Migros paient une taxe de 9%. En taxant toutes les entreprises à 12%, on fait bénéficier, d'une part les PME qui sont quand même les premières pourvoyeuses d'emplois et, deuxièmement, cela rapporte pas mal d'argent. Cette somme est estimée à 35 millions pour toutes les communes. Pour la Ville de Genève, par rapport aux

## Budget 1999

autres communes, cela représenterait des recettes supplémentaires d'environ 20 à 25 millions, ce qui n'est pas rien. Je pense que l'on doit faire des démarches allant dans ce sens et soutenir ce projet de taxe de 12% sur les bénéfices des entreprises, taxe qui nous rapporterait donc 20 à 25 millions de francs. Cela ne dépend ni de nous ni de la Ville, mais nous pourrions soutenir ce genre de projet.

La deuxième piste en vue de nouvelles recettes dépend essentiellement de la Ville. Je sais que, dans cette enceinte, parler de centimes additionnels, c'est tabou! Il faut tout de même rappeler que l'ex-libéral Haegi - qui a, à un moment donné, joué un rôle important sur les finances de notre Ville - a fait en sorte que le centime additionnel, qui était à 49,5 en Ville de Genève, descende à 45,5. Nous sommes dans une Ville qui a des obligations exceptionnelles par rapport aux autres villes du canton, telles Vernier, Onex, Lancy, et cette Ville-là se permet d'avoir un centime additionnel à 45,5, pour entretenir tout sorte de choses! Je sais bien qu'il faudra en discuter une fois avec le Canton, mais pour le moment ce dernier ne veut pas en entendre parler. On sait que pour Onex, Lancy et Vernier, le centime additionnel est beaucoup plus élevé que la Ville de Genève, et dépasse, bien souvent, les 50 centimes. Je crois qu'en tenant compte d'une certaine réalité on devra s'aligner, je ne dis pas sur 50 centimes, car c'est une chose qui se discute, mais si l'on veut réellement sortir du déficit budgétaire constant, si l'on veut réellement stopper la progression de la dette, ce sera au moins 2 centimes additionnels supplémentaires qu'il faudra voter. Je ne dis pas qu'il faut les voter au budget 1999, mais nous devons en discuter en commission des finances. C'est pour cette raison que je suis pour le renvoi de ce projet de budget à ladite commission. On peut discuter de la manière de pouvoir étaler la mise en application de ces centimes additionnels; si on ne va pas dans cette direction, eh bien, on sera obligé de suivre celle qui nous a été indiquée tout à l'heure par un parti proche de nous dans l'Alternative, à savoir sectionner tout ce qu'on peut concernant la Bibliothèque publique universitaire, le Grand

## Budget 1999

Théâtre, etc. C'est vrai, on n'a pas le choix: ou on continue d'exister financièrement - les choix sont là, on peut shooter toute sorte de services de la Ville - ou on cherche de nouvelles recettes. Je rappelle quand même que le centime additionnel est la chose la plus progressive qui soit, il touche les gens selon leur revenu. Ce ne sera pas une taxe comme on en connaît actuellement, une taxe unitaire qui soit identique, qu'elle s'adresse à une personne qui gagne 20 000 francs ou bien à une autre dont le revenu dépasse les 500 000 francs. Il faudra envisager...

**Le président.** Monsieur Launay, ce serait bien de conclure.

*M. Hubert Launay.* Je conclus en disant que nous sommes pour le renvoi de ce projet de budget à la commission des finances où on aura l'occasion de discuter de tout le paquet, d'améliorer peut-être ce budget dans le sens que j'ai défini - mais je ne suis pas seul, les autres partis diront leur mot - et d'arriver avec quelque chose de pensé.

De renvoyer ce projet de budget au Conseil administratif, cela l'obligera à faire des coupes drastiques pour faire plaisir à une majorité de ce Conseil et d'obtenir, par exemple, 10 millions de moins pour le Grand Théâtre, ainsi les gens seront satisfaits, mais je ne pense pas que le Conseil administratif se prêtera à cette fantaisie - même si cela lui arrive de temps en temps. Pour le projet de budget 1999 dont nous discutons, il est vrai que j'ai eu la bonne surprise de constater que le budget en question est un budget de trêve, qui permet de revoir les choses et d'en discuter.

Pour terminer, je demanderai - à moins que quelqu'un d'autre le fasse - quand tous les partis auront donné leur position, une suspension de séance afin que les membre de «l'Alternative» puissent se revoir et réfléchir avant de prendre la décision, qui serait grave, de renvoyer ce projet de budget au Conseil administratif.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je voudrais revenir sur quelques chiffres, Monsieur le président, pour aboutir à une analyse un peu

## Budget 1999

plus politique. Tout d'abord, faut-il le rappeler, le Conseil administratif, lorsqu'il était en forme, sans dopage, avait osé, en 1997, être conforme à ses engagements pris dans le plan financier quadriennal et avait dit: déficit 1997, 16 millions. Et nous, Parti démocrate-chrétien, qui sommes probablement l'un des partis les plus «rechigneurs» en matière d'adoption du budget - héritage provenant d'ailleurs de certains de nos ancêtres solides - nous avons dit, pour 1997: «Oui au budget, oui à la confiance.» Et que nous ont fait les conseillers administratifs? Ils nous présentent un déficit qui dépasse de deux fois et demie les 16 millions! On va en parler bientôt, je ne vais pas commenter cela maintenant.

L'année dernière, le Conseil administratif a été réaliste en annonçant: «On arrive à un déficit de 51 millions» et, cette année, constant dans l'effort, le déficit est quasiment égal, encore que, puisqu'il est de quelque 50 000 francs de plus. Cela nous a été rappelé tout à l'heure en utilisant constamment le double langage: le plan financier quadriennal, fort bien fait intellectuellement, nous annonce que, pour cette année, c'est-à-dire pour le budget 1999, nous devrions avoir un déficit de l'ordre de 31 millions.

Nous avons entendu, à l'échelon du Grand Conseil - mais nous l'avons également entendu dans d'autres cantons - que l'on pouvait se fixer quelques règles; d'ailleurs, on ne fait qu'imiter en cela l'Union européenne où là, probablement, en matière de finances publiques, existent quand même quelques dégourdis. Nous nous étions dit, à Genève, que nous aurions pu avoir, comme quota de déficit, une référence de l'ordre de 2% des dépenses, voire de 3%. Je rappelle que, pour 1999, cela aurait fait un déficit de 17 ou de 25 millions.

Je vais m'arrêter là avec les chiffres. Nous sommes bien loin de ce que, normalement, une autorité responsable aurait dû nous présenter. Y a-t-il eu des événements majeurs? Par exemple des dépenses nouvelles, inévitables, à la suite d'une catastrophe? Y a-t-il eu une chute des recettes extraordinaire? Y a-t-il encore des transferts de charges parce que l'Etat nous aurait présenté

## Budget 1999

quelques factures, lourdes à payer, mais qui nous incomberaient? Eh bien, si l'on peut dire, le Conseil administratif n'a aucunes circonstances atténuantes!

Alors, le Conseil administratif a-t-il pensé nous faire, à l'instar du Conseil d'Etat - il avait un modèle devant lui - des propositions chiffrées? L'année dernière, il nous a présenté des principes quant à une réorganisation. Nous n'étions que deux partis à être d'avis qu'il fallait les renvoyer au Conseil administratif; les autres partis ont préféré étudier la question. Toujours est-il que, l'année dernière, nous n'avons eu droit qu'à des principes, alors que cette année, au Conseil d'Etat, nous avons eu droit à des propositions chiffrées, certes discutables, discutées, controversées et mal digérées encore maintenant au niveau du Grand Conseil, mais à des propositions chiffrées concrètes.

Il est vrai, et je voudrais le relever parce que ce sont des points positifs que nous ne voulons pas négliger, que le Conseil administratif, dans ce budget, avance quelques solutions intéressantes: par exemple, par rapport à la retraite anticipée qui permettrait l'engagement de jeunes collaborateurs; dans l'avancement de certaines restructurations, ou encore dans la réévaluation de la fortune. Ces éléments, qui sont indiqués et que je relève - alors que d'autres partis, qui sont pourtant plus bienveillants que nous ne les ont pas relevés - je pense qu'il faut, malheureusement, les mettre en confrontation avec ceux qui correspondent à la politique de chacun des départements. Notez que quatre des cinq départements nous présentent des dépenses supérieures, pour 1999, à l'année dernière; un seul département - je ne citerai pas de nom, mais c'est celui des sports - présente des dépenses pour un montant inférieur.

Par ailleurs, nous devons relever qu'il ne nous est même pas proposé des idées quant à la manière de s'y prendre. Par exemple, admettons que le Conseil administratif ait, soudain, en son sein un magistrat démocrate-chrétien, celui-ci aurait probablement dit: «On aurait pu, par exemple, proposer des enveloppes afin de

## Budget 1999

donner, une fois pour toutes, la possibilité de faire des choix, ou un tel magistrat aurait pu dire... (*Brouhaha.*)

Nous avons la possibilité de parler, Monsieur le président? Nous n'avons point interrompu les orateurs précédents, je sais qu'une certaine lassitude commence à s'installer, mais j'ai bientôt terminé!

Ce magistrat ou cette magistrate aurait pu dire..

(*Exclamations.*) Ah, je vois où vous voulez en venir, merci car j'aurais pu avoir des ennuis en rentrant au parti; je reconnais mon erreur. Cette magistrate donc aurait pu dire: «Faisons, une fois pour toutes, le calcul de ce que le reste du canton coûte à la Ville.» En effet, nous le savons, le système fiscal de Genève est apparemment unique au monde, parmi les pays qui peuvent se permettre d'avoir des finances publiques bien structurées. Ce système-là, qui a sans doute valu au temps où la Ville pouvait être considérée comme le véritable chef-lieu d'un reste de canton qui n'était pas une agglomération, nous devons le revoir et, pour le revoir, il faut avancer des arguments chiffrés qui permettent de déterminer si la Ville dépense pour le reste du canton, 10, 20, 100 ou 200 millions, de façon à ce qu'on puisse réentrer en matière à propos de péréquation ou de suppression du système de double imposition.

En conséquence, vous l'avez probablement deviné, vous qui faites de la politique depuis longtemps, Monsieur le président, notre parti considère que l'on ne peut faire qu'une chose, c'est de renvoyer ce budget au Conseil administratif. Pourquoi? Parce que, comme vous le savez, je ne sais combien de fois nous sommes venus ici, devant vous, vous proposer des diminutions, en pourcentage ou en principes, et chaque fois il nous a été dit: «Ce n'est pas possible!» Et quand, en commission, les ingénieux collègues qui sont ici arrivent avec des propositions bien définies, il leur est répondu qu'on ne peut pas comprendre la situation, qu'il faut être dedans pour voir. Alors, avec le temps, le clou s'est enfoncé et nous avons compris que nous n'avons pas la possibilité d'être crédibles en faisant des propositions pointues. Nous rendons hommage à ceux qui, ce soir, forts d'un espoir qu'il vaut la peine

## Budget 1999

d'entretenir, sont venus avec des propositions. Mais nous, nous adressons un message clair au Conseil administratif, c'est la première fois qu'il l'aura: «Reprenez votre copie et refaites le travail!» Ceux qui sont dans l'enseignement, souvent prétendent que l'élève, à qui l'on remet en retour sa copie avec des indications claires, dans certains cas, il se sort les pouces et accomplit un travail bien meilleur.

*Des voix.* D'où?

*M. Robert Pattaroni.* J'ai terminé; toutefois j'ajouterai encore ceci: ce soir, on a parlé de la presse, mais on a oublié de dire que, dans la presse, dans l'un des journaux sérieux que nous pouvons trouver le matin dans les kiosques, l'*AGEFI*, paraît une chronique tout à fait intéressante sur la vie de la Ville. Le chroniqueur, qui est un homme compétent, récemment, rendait compte de ce qui se passe en Ville à propos des finances publiques. Il y avait une erreur dans le titre de cet article, au lieu d'être intitulé: «A Genève, on vote le budget comme dans un souk», ce qui est faux, on aurait dû lire: «A Genève, le Conseil administratif élabore le budget comme dans un souk!» (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Monsieur le président, Monsieur le maire, Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, il est clair que, pour nous qui sommes de l'opposition, nous n'entendons pas ronronner comme des chats à l'égard de ce budget et nous osons affirmer notre déception. Nous osons affirmer la trahison des promesses faites aux électeurs il y a quatre ans, nous osons affirmer la déconfiture, moins des finances municipales que de la politique municipale, nous osons dire que cette déconfiture est la faillite de la politique et le péril de la démocratie. Evidemment, nous conclurons en vous disant que nous n'entrons pas en matière en ce qui concerne ce projet de budget.

Parler de déception, un mot que l'on a beaucoup entendu jusqu'à maintenant, est sans aucun doute un euphémisme. En pratique, il ne

## Budget 1999

s'est trouvé ici aucun groupe pour défendre le budget. Tout au plus, a-t-on entendu l'un ou l'autre d'entre vous souligner un point positif: ici l'importance accordée aux redistributions sociales, là les efforts consentis en matière de lutte contre le chômage, là encore les efforts de sauvegarde des acquis, malgré la crise des recettes publiques. Bien sûr, l'Alliance de gauche nous a dit - et là il n'y avait aucune surprise - que la solution passait par la taxation du capital, par la taxation des travailleurs contribuables domiciliés dans d'autres communes, dans d'autres cantons: autant pourtant de signaux d'alerte qui sont des encouragements à délocaliser son domicile, délocaliser les emplois, délocaliser les entreprises. C'est un point sur lequel je reviendrai.

Il ne nous a bien sûr guère été possible non plus, dans le bref délai de la communication du budget qui nous était imparti, d'examiner ce déficit dépassant toutes les prévisions antérieures, faut-il le souligner? Mais, parlant au second degré, le Conseil administratif nous a donné une piste. Il s'agit, nous a-t-il dit, d'un budget de veille d'élections: la belle affaire! Il se serait donc agi de ne faire aucun choix, de ne perdre le soutien d'aucun lobby. Qu'importe que ce budget n'en ait que le titre, qu'il ne soit associé à aucune politique, qu'il renvoie questions et réponses à la prochaine législature! Quel aveu magistral de faiblesse de la part de cette majorité! Quel aveu d'échec de la politique menée par le Conseil administratif et le Conseil municipal alternatifs, au point que j'en arrive, ce soir, à me féliciter de la perche que le Conseil administratif, sans le vouloir, m'a tendue, comme il l'a tendue aux électeurs genevois, pour dire que huit ans de politique municipale alternative n'auront fait que creuser des déficits abyssaux. Mais c'est moins le souvenir des déficits abyssaux que les électeurs garderont de la politique municipale alternative que celui de l'incapacité d'y remédier, faute d'avoir une politique claire et des objectifs identifiables.

Trahison des promesses, disais-je d'entrée de cause. Il faut bien reconnaître qu'ici, tous, sinon l'Alliance de gauche bien

## Budget 1999

sûr, avions promis le retour à l'équilibre financier pour le budget 1998 déjà. Promesse de politiciens, apparemment promesse faite pour rendre la population joyeuse. Plutôt que de promouvoir l'emploi, le Conseil administratif comme le Conseil municipal se sont attelés à un rebutant et rébarbatif plan d'utilisation du sol, dont les effets désastreux sur l'emploi sautent aux yeux de tous, même de ses auteurs, aussi bien que de ses plus ardents défenseurs. Plutôt que de définir des conditions favorables aux artisans et aux entrepreneurs, le Conseil administratif, comme le Conseil municipal, s'est entiché de la création de comités de salut public, pompeusement appelés «démocraties de quartiers», dont les effets désastreux n'étaient utiles qu'à dresser les citoyens contre les projets - pensons à la place des Nations ou, plus récemment, à la place Neuve - ou encore les quartiers contre les quartiers, telle la Jonction contre les Acacias, sinon à diviser les quartiers eux-mêmes, la Vieille-Ville contre la Vieille-Ville. Tous ici nous avons dit qu'il fallait chasser les doublons, revenir aux tâches primaires de la Ville, centrer nos activités sur ces tâches primaires, mais, à l'emporte-pièce, le Conseil municipal, contrairement à ses engagements antérieurs, contraint le Conseil administratif à voter une subvention à long terme pour le Théâtre de Carouge, s'engage dans une réflexion exténuante sur l'extension de ses compétences, alors qu'il est parfaitement incapable d'assurer, sur la base de son budget actuel, l'accomplissement fidèle de ses propres compétences. Quand il s'est agi de recentrer l'aide sociale, notre ineffable CADHER, notre majorité alternative, nous a imposé une extension de l'aide sociale plutôt qu'une amélioration de celle-ci en la destinant à ceux qui en ont le plus besoin, ainsi que le requérait le magistrat, comme par hasard minorisé sur ce point.

Plus typiquement, il s'est trouvé une majorité de ce Conseil municipal pour dire que ce n'était pas le moment d'investir dans une maison des associations, que nous avions d'autres priorités, en particulier le nouveau musée d'ethnographie, la rénovation du Théâtre de la Comédie, et voilà que ce vote a été annulé à notre dernière séance par la majorité alternative du Conseil municipal

## Budget 1999

pour se lancer, maintenant, dans l'acquisition de locaux dont le besoin n'est nullement défini.

Ce budget, lamentable, est bien celui de cette majorité. Tambour battant, cette majorité aura voté toutes les propositions émanant de ses rangs qui étaient propres à flatter son électorat, comme si rien n'avait de coût, précipitant la Ville dans les dettes, faisant qu'aujourd'hui la seule politique qui appartient encore à l'Entente est bien celle de la gestion de ces dettes. Faut-il, pour s'en convaincre, ajouter une cerise sur le gâteau, celle du blocage des mécanismes salariaux, obtenu sans coup ferir des fonctionnaires, malgré l'opposition farouche de l'Alternative à cette mesure qui, pourtant, fût acceptée sans difficulté? Faut-il rappeler que sans l'effort consenti par les fonctionnaires, sans l'effort également entrepris par les banques pour le refinancement de la dette, il n'y aurait, cette année déjà, simplement plus de politique municipale, ainsi que nous la vivons aujourd'hui?

Mais, évidemment, ces contradictions ont un prix. Ce prix figure au pied du budget 1999 et dans les remarques claires du Conseil administratif quant au caractère inaccessible du redressement des finances, même dans le délai prolongé de 2001. En effet, comment trouver en deux ans 50 millions d'économies sans renoncer à tout? La Ville ayant mal dépensé, les institutions qui font partie du patrimoine genevois sont en péril: quel avenir pour le Grand Théâtre; quel avenir pour l'OSR; quel avenir pour la Comédie; quel avenir pour le Musée d'ethnographie; quel avenir pour le quartier de Saint-Gervais; comment retenir les contribuables fortunés, les entreprises, si rien n'est fait pour eux, et, partant, comment éviter la banqueroute municipale? Puisqu'une augmentation d'impôts est à l'évidence programmée par le seul effet de la loi, comment la justifier dès lors qu'elle ne sera même pas attachée au maintien des prestations, mais à la seule survie de la commune qui apparaîtra alors comme un jouet à l'attention de la politique de l'Alternative?

La Ville est aujourd'hui livrée pieds et points liés au lobby de l'Alternative: squatters chouchoutés contre locataires et

## Budget 1999

commerçants scrupuleux, artisans attentifs contre Artamis et compagnie. Les plateaux de la balance sont bien déséquilibrés. Avec ces déséquilibres, les richesses fuient et, par la force des choses, le rendement des impôts s'effondre. Mais la question qui se pose à la lecture de ce budget est de savoir si l'on peut faire de la politique sans se préoccuper de l'équilibre budgétaire. Aujourd'hui, l'Alternative voudrait nous faire croire que oui, mais c'est bien une illusion. Ce que l'Alternative nous propose aujourd'hui, c'est bien de ne faire aucun choix, d'entonner tous en chœur que tout va bien, Madame la marquise. Soyons un peu sérieux, nous ne vivons ni dans un pays de cocagne, ni dans un pays qui serait démonétisé, ni encore dans la Russie des Soviets où il suffisait de faire fonctionner la planche à billets pour résoudre le problème des déficits.

Et c'est bien au Conseil administratif et à sa majorité alternative que je m'adresse. Vous deviez nous présenter, pour 1999, un budget présentant 31,3 millions de déficit. Techniquement, c'était évidemment possible. Pour ce faire, il fallait un peu de courage, il fallait oser dire que telle prestation était abandonnée, que telle autre était recentrée, que telle autre encore était maintenue, mais surtout, en tous les cas, il fallait nous expliquer pourquoi.

*M. Daniel Sormanni (S).* Lesquelles?

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Les institutions démocratiques avaient ensuite pour mission d'apprécier ces choix, de les accepter, de les refuser et de leur substituer d'autres choix. Mais vous avez préféré ne pas choisir. Partant, vous affirmez que vous ne gérez plus, que la machine administrative est en marche et qu'elle est devenue non pas incontrôlable, mais pratiquement incontrôlée. Bien sûr, nous, les libéraux, sommes de ce Conseil administratif et bien sûr nous ne le regrettons pas, le Conseil administratif lui-même ne peut guère s'en plaindre, puisque nous avons toujours soutenu ses projets chaque fois qu'il a eu le courage de choisir. C'était le cas quand il s'est agi du train de mesures de juin 1997

## Budget 1999

que nous voulions, un peu seuls contre tous, renvoyer immédiatement au Conseil administratif pour action. L'Alternative s'y est opposée et les propositions sont mortes!

C'était le cas également à l'égard des mécanismes salariaux. Là, l'Alternative s'y est opposée, le Conseil administratif a tenu bon et nous en sommes, aujourd'hui, tous heureux. Toutefois, si le Conseil administratif a pu tenir bon, c'est grâce à une solide minorité de ce Conseil municipal. C'était le cas pour la réforme de l'aide municipale. Là encore, l'Alternative s'y est opposée et a imposé au Conseil administratif des surcroûts de charges que celui-ci estimait pourtant inutiles. C'était le cas encore à propos de la refonte pour un règlement de la Gérance immobilière municipale plus équilibré. Là encore, l'Alternative s'y est opposée. C'était encore le cas pour l'introduction de l'entrée payante dans les musées. Là, sans hésiter, l'Alternative a entrepris un référendum.

*Des voix.* C'est Lescaze!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, laissez conclure M. Froidevaux, je crois qu'il arrive au terme de son discours si je vois bien ses pages.

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Vous être fort observateur, Monsieur Pilly, mais si vous aviez écouté le discours, vous vous seriez rendu compte par son fond que j'arrivais au terme. (*Brouhaha.*)

Bien sûr, aujourd'hui, le Conseil administratif ne sait guère que proposer à un Conseil municipal prisonnier de doctrines soixante-huitardes que véhicule l'Alternative.

Face à un budget qui n'en a que le titre, le groupe libéral en propose le renvoi pur et simple au Conseil administratif. S'agissant des propositions que le Conseil administratif nous demande, ces propositions, nous les ferons; nous les ferons à l'avenir après une certaine réflexion. Les quelques jours qui nous ont été donnés pour prendre connaissance du budget ne nous permettent pas d'affirmer, comme nous venons de l'entendre, qu'il

## Budget 1999

est possible de faire ceci ou qu'il est possible de faire cela. Nous serons constructifs, mais, en l'état, nous tenons à affirmer que les choix, comme le Conseil administratif l'a toujours requis, lui appartiennent, dans la mesure où lui, en particulier, détient les instruments qui lui permettent de choisir, qu'aujourd'hui il ne nous est guère possible de soustraire ici 5 millions, ici 200 000 francs. Il appartient au Conseil administratif de retenir les montants figurant au budget financier quadriennal et de reprendre le montant du déficit qu'il avait prévu dans le cadre d'un plan raisonnable de redressement des finances, soit 31,3 millions, et de nous représenter un budget dont le déficit n'excédera pas 31,3 millions et de nous expliquer dans le même temps, comment il entend aboutir, dès l'an 2001, à un rétablissement des finances. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous avons terminé le tour de préconsultation dans la mesure où chaque parti a pu s'exprimer. Il y a, naturellement, l'Alliance de gauche qui a plusieurs prises de position à exprimer; il reste encore deux orateurs de ce parti inscrits et une conseillère administrative. Il y en a déjà eu deux, il en faut une troisième, et je pense que les deux autres voudront également s'exprimer. Monsieur Lyon.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG).** Les six partis et le Conseil administratif ont fait une analyse de ce projet de budget. Le résultat de ce tour de préconsultation est, pour les uns, un refus d'entrée en matière, pour les autres un renvoi à la commission des finances.

Personne n'a parlé, au plan pratique, de la façon de manier ce budget. Personne n'a parlé de sa lecture page par page à laquelle on n'échappera pas, pourtant. Tout le monde sait que c'est à ce moment-là qu'on pourra se déterminer sur certains points.

Après ce qui s'est passé pour le budget de 1998 - mais aucun groupe n'y a fait allusion - je pensais que certains groupes allaient demander au Conseil administratif ou aux prétendus surveillants des communes des garanties.

## Budget 1999

Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de décembre de l'an passé, tous les partis politiques, même ceux de l'opposition, chaque fois qu'ils présentaient une proposition, se la voyaient refusée.

Après avoir travaillé une journée entière pour mettre sur pied un budget qui tienne compte de certains critères, au vu de la situation économique, nous avons appris qu'il n'y avait plus de budget. Il a fallu voter trois douzième provisionnels pour que l'administration puisse fonctionner. Et, ce soir, on se permet de critiquer le projet de budget qui nous est présenté!

Je pense qu'il faut absolument que ce soir les partis disent de quelle façon ils souhaitent que ce budget soit étudié, s'ils acceptent son renvoi en commission. Va-t-on continuer d'accepter que la commission des finances chapeaute et contrôle toutes les autres commissions et que, sur 80 conseillers municipaux, seuls 15 aient la mainmise et soient les tuteurs de ce budget? Depuis de nombreuses années, je vis cette situation et je dis, ce soir, qu'il faut avoir le courage de s'exprimer et de donner son opinion.

La procédure veut que l'on renvoie le budget à la commission des finances ainsi qu'aux commissions spécialisées. Chaque commission y apporte des modifications, réduit des subventions, diminue ou augmente certains postes, bref, établit son rapport. Celui-ci est ensuite envoyé à la commission des finances qui entérine ou annule les décisions prises par les commissions spécialisées.

Je pense que, ce soir, il faut que nous fassions un choix: soit nous renvoyons le projet de budget à la commission des finances uniquement, afin que cette dernière fasse tout le travail et ne chapeaute plus rien, mais cela ne sera pas efficace, soit alors, nous proposons de faire un rapport général qui regroupe tous les rapports des différents départements et dans lequel il sera tenu compte des travaux effectués dans les commissions afin qu'il n'y ait plus cette mainmise de la commission des finances. Soit encore nous renvoyons ce projet de budget aux cinq commissions des magistrats, respectivement chaque commission, en fonction du

## Budget 1999

département qui la concerne, afin que chacune d'elles prenne ses responsabilités. Le rapporteur de la commission des finances regroupe ces rapports pour n'en faire qu'un seul, mais un vrai!

Actuellement, il y a un rapporteur et un sous-rapporteur à la commission des finances, c'est-à-dire pour le même département. Après cela, on dira qu'il est difficile de procéder aux auditions! En aparté, je vais vous fournir un élément qui ressortira au moment où l'on traitera les comptes 1997. Afin d'examiner les comptes 1997, on a assisté, durant quatre heures, à la lecture de rapports en commission des finances et ce sur deux séances avec relevée pour chaque lecture des rapports. Il faudrait savoir s'il s'agit d'un manque de confiance envers les conseillers municipaux ou si l'on ne devrait pas nommer un rapporteur qui prenne ses responsabilités en se présentant devant notre Conseil muni d'un rapport qui regroupe la totalité des travaux. Je pense qu'il y a, en ce qui concerne le travail en commission, une reprise en mains qui s'impose absolument.

Tout à l'heure, lorsque le président mettra aux voix le renvoi à la commission des finances et aux sous-commissions, comme on a l'habitude de le faire, pourquoi ne prendrait-on pas la décision de renvoyer le projet de budget à chacune des cinq commissions, chacune d'elles assumant ses responsabilités pour l'étude du département qui la concerne. Puis, à la mi-décembre, on regrouperait les rapports des commissions afin d'avoir, au moment du vote du budget, un rapport tenant compte des amendements de chaque commission, amendements qui seraient confirmés ou transformés.

Pour répondre à ceux qui ont posé 2001 comme date limite pour parvenir à un équilibre budgétaire, je dis que, je pense que nous n'y arriverons pas avant 10 ou 15 ans! Alors, me direz-vous, quelles seront les conséquences par rapport au personnel qui a accepté l'option du gel des mécanismes salariaux durant trois ans en pensant que, grâce à son effort, on pourra rétablir l'équilibre budgétaire? Je peux déjà vous dire que, en 2001, les fonctionnaires seront les premiers à être déçus!

## Budget 1999

J'aborderai un autre sujet - je pensais que l'on en discuterait mais, à part quelques remarques, personne n'en a parlé - c'est celui qui concerne les subventions dans les pages jaunes. Je pense que les subventions devront être analysées ligne par ligne, sans quoi on ne s'en sortira pas. Si l'on continue de distribuer des subventions comme nous le faisons actuellement, vous verrez que, chaque année, M. Muller nous présentera un budget avec 50 ou 51 millions de déficit. Cela deviendra courant et vous verrez que l'on va s'y habituer.

*(La présidence est momentanément assurée par Mme Alice Ecuillon, vice-présidente.)*

**Mme Hélène Ecuyer** (AdG). Je serai nettement plus brève que mes prédécesseurs, rassurez-vous.

Le projet de budget 1999 est, à première vue, le même que celui de 1998. Cependant, quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit, au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, qu'il y a une baisse de 35%, par rapport à 1998, à la rubrique concernant, entre autres, les fêtes des promotions. Pour les écoles primaires, il n'y avait déjà plus grand-chose en 1998. Que restera-t-il en 1999? Je pense et j'espère que nous aurons l'occasion d'en parler en détail en temps voulu.

Cette diminution n'est encore rien. En arrivant à la dernière page jaune, celle qui concerne les subventions, page 92 du projet de budget, à l'avant-dernière ligne, on constate une baisse de plus de 1 million de francs, relative aux prestations sociales de la Ville de Genève. Bien qu'une petite partie de cette somme soit répartie sur d'autres lignes de cette rubrique, cela fait tout de même 818 000 francs de moins pour la prévoyance sociale en général. Là aussi j'espère que nous aurons des explications claires, détaillées et convaincantes en commission, et ceci même si ce projet de budget n'était pas renvoyé en commission, ce qui serait vraiment regrettable.

## Budget 1999

**Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative.** Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai rarement assisté à un débat d'une aussi exceptionnelle, d'une aussi rare hypocrisie! Ce qui s'entend ce soir est tout à fait spectaculaire et les déclarations des groupes, plus politiciennes les unes que les autres, plus scandaleuses les unes que les autres.

Commençons par un problème général, soulevé par Ali Ben Ibrahim Pattaroni et son souk, lorsque celui-ci déclare que le Conseil administratif est incapable de faire des choix. Mais, Mesdames et Messieurs, ces choix, au gré des années, nous les avons faits, rappelez-vous, un peu de mémoire. Depuis 1992, la Ville de Genève et le Conseil administratif s'engagent régulièrement à des restructurations, qui ont lieu. Cela est vérifiable aux comptes. Année après année, le Conseil administratif s'est engagé, et a réalisé des économies toujours plus importantes. Lorsqu'il dépose des résolutions qui remettent en cause le rôle même de la Ville de Genève - puisqu'il était question, ce soir, de répartition des charges et des compétences - ces résolutions sont largement méprisées par l'ensemble de ce Conseil municipal ou par des majorités, je ne sais lesquelles. Cela n'a tout de même pas empêché le Conseil administratif d'aller de l'avant avec un certain nombre de projets qui sont actuellement discutés dans d'autres instances!

Deux choses sont importantes. L'année dernière, nous avons approché votre parlement avec des positions que l'on peut qualifier de courageuses. En effet, qui, ici, irait auprès du personnel pour lui signaler que, durant trois ans, tous les espoirs de promotion, tous les salaires seront bloqués? Ce n'est pas vous! Et si le Conseil administratif, l'an dernier, ne s'était pas engagé personnellement dans un dialogue difficile, ce n'est pas grâce à l'appui notamment du groupe socialiste que nous avons obtenu un accord.

Si le Conseil administratif propose, non sans courage, une diminution des prestations sociales, c'est parce qu'il sait que celles-ci dépassent, et de loin, la moyenne générale du Canton et que l'on peut parfaitement imaginer, que les personnes âgées qui

## Budget 1999

sont au bénéfice d'une rente de l'AVS et d'une rente OCPA et qui reçoivent de la seule commune de la Ville de Genève - dont la générosité n'est plus à vanter - une somme supplémentaire qui dépasse, cette fois, et de loin, le salaire d'un actif, reçoivent assez pour vivre. Eh bien le Conseil administratif prend des décisions que l'on peut qualifier de courageuses. Ce n'est pas à vous de dire, ce soir, le contraire.

La Ville de Genève, bien sûr, est dans une situation économique difficile. On n'a pas besoin d'être grand clerc pour le savoir. Cela fait des années qu'en effet des déficits sont annoncés. Simplement, le Conseil administratif a toujours dit aussi qu'étant donné le peu de compétences réelles qu'il avait sur les ressources économiques - et vous le savez mieux que nous - il n'avait pas une marge de manoeuvre immense et qu'il était nécessaire, au gré des années, et pour une période qui sera certainement plus longue que celle imaginée, de revoir les finances en essayant, progressivement, de trouver des solutions qui ne mettent pas en danger, immédiatement, les êtres humains qui, aujourd'hui, font fonctionner les institutions.

Alors, Mesdames et Messieurs, j'apprécie les discours entendus ce soir et je suis étonnée qu'un groupe, le mien, le groupe socialiste qui, l'année dernière, a refusé avec un bel enthousiasme toutes les propositions que nous avons faites et qui ont été acceptées, pour une part d'entre elles au moins, par le personnel de la Ville de Genève qui, lui, effectivement, a fait un effort considérable, vienne ce soir dire gentiment: «Mais il est des désengagements partiels possibles.» Mais vous plaisantez, Mesdames et Messieurs. Qui, aujourd'hui, peut concevoir que la BPU peut se passer de 2, 3 ou 4 huissiers puis d'un conservateur, et que cela représente un désengagement progressif!

La Ville n'est pas dans la situation de l'Etat, la fortune de celle-ci est infiniment plus considérable, elle n'est pas évaluée comme il le faudrait et nous avons adressé aux instances cantonales une demande pour que l'on fasse apparaître la réalité de la situation financière de la cité. De plus, il est évident que si le refus d'entrée en matière que vous nous opposez ce soir nous

## Budget 1999

condamne, dans un mois, à revenir auprès de vous, cela sera avec, effectivement, des suppressions d'institutions qui n'auront probablement pas votre aval et qui n'auront certainement pas l'aval des personnes intéressées, lesquelles se retrouveraient, du jour au lendemain, au chômage. Parce que la réalité, Mesdames et Messieurs, si vous avez un tant soit peu examiné les budgets, est évidente. Aujourd'hui, à l'heure où l'Etat convoque une Table ronde et tente, péniblement - et je ne sais pas s'il y arrivera - à solliciter la population pour qu'elle fasse un effort en vue d'un redressement financier, vous pensez bien que, si la Ville de Genève y va de son ancienne en disant: «Le Grand Théâtre, institution cantonale s'il en est, on vous le laisse à vous Etat, à vous communes» - la plupart des villes, vous le savez, sont dans une situation bien pire que la nôtre - je vous laisse à entendre le résultat. Bravo pour les gens qui travaillent dans les institutions, bravo pour le personnel, bravo pour une culture que nous avons voulue, que nous espérons pouvoir maintenir, même si ça n'est pas - et nous le disons clairement - sous l'égide de la Ville de Genève.

Une autre solution: la diminution des prestations sociales. C'est un volant de manoeuvre où nous pouvons oeuvrer tout aussi bien aujourd'hui que nous souhaitons le faire l'année dernière. On peut recommencer. Il existe également d'autres pistes: la suppression de tous les théâtres dramatiques, la suppression de la Voirie de la Ville, la suppression de deux services - puisque c'est cher, en tout cas, au cœur de la droite - du Service de l'aménagement urbain, voire du Service d'urbanisme. Mais pourquoi pas! Avec les centaines de motions qui nous sont envoyées durant une année, si je les totalisais, Mesdames et Messieurs, c'est le double du déficit budgétaire actuel que nous pourrions afficher. Par rapport au budget de fonctionnement, je vous signale que, pour cette année seulement, vous avez voté à peu près 500 000 francs pour les bonnes causes - et j'y souscris. Alors, cessons de plaisanter! La situation est effectivement difficile, on le sait, mais nous ne parviendrons jamais, sans causer des ravages

## Budget 1999

importants, à «régulariser», à diminuer significativement le déficit budgétaire que nous avons.

Le Conseil administratif va tenter, au cours des années - puisque des négociations sont en cours - de faire entendre raison et de faire assumer, en parité avec d'autres, certaines grandes institutions culturelles genevoises ou certains centres de formation existants. Cela ne se fait pas en un jour, les expertises et les discussions ont lieu, mais il est impensable de croire que ces décisions pourront s'appliquer pour 1999. Ou alors, comme je le disais tout à l'heure, le Conseil administratif vous proposera un budget et vous laissera l'entière responsabilité, ensuite, des chocs que vous allez provoquer auprès de gens que vous soutenez généralement.

Mesdames et Messieurs, que ce soit pour mon groupe ou pour la droite à qui je m'adresse également, je dirai que vous n'avez jamais fait preuve d'une imagination débordante, que je sache! Il n'y a jamais eu que des propositions de suppressions; les projets de recettes nouvelles sont impitoyablement balayés. Rappelons-nous la taxe d'entrée des musées, rappelons-nous toute une série de cas où, dans vos groupes même, vous avez refusé des propositions qui étaient pourtant porteuses de recettes nouvelles et porteuses, peut-être, d'une meilleure égalité de traitement entre les uns et les autres. Alors, ce soir, soyez raisonnables, entrez en matière sur un budget qui, pour cette année 1999, s'annonce difficile et que nous espérons, à terme, pouvoir réduire dans des conditions acceptables. Si nous n'y parvenons pas, effectivement, l'heure des grands sacrifices aura sonné. Mais elle ne peut pas sonner au moment où l'Etat nous propose une Table ronde et demande des sacrifices déjà importants à la population en général. Ce n'est pas à la Ville de surenchérir de ce point de vue là.

*(Applaudissements.)*

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je ne peux pas m'empêcher d'intervenir car, au travers de tout ce qui a été dit tout à l'heure, il faudrait quand même que je vous livre certaines informations. En effet, nous sommes en procédure de prise en

## Budget 1999

considération du budget. D'après les interventions, une majorité se dessine pour renvoyer ce projet de budget au Conseil administratif. Or ce qui a été énoncé est tout de même surprenant, sur de nombreux points.

Je voudrais tout d'abord souligner le fait que la position du Parti libéral, au travers de l'intervention de M. Froidevaux, est assez paradoxale. De fait, cette dernière n'a servi qu'à démontrer comment les libéraux entendent gouverner les finances dans l'opposition. Le groupe libéral, dont le conseiller administratif est responsable des finances et a donc les instruments en mains pour diriger le budget, nous expose, d'une manière qui frise la mauvaise foi, que, en fin de compte, ce n'est pas son conseiller administratif qui est responsable, ce sont les autres.

Quant au Parti socialiste, permettez-moi de dire, chers amis de l'Alternative, que les propositions que vous avez formulées peuvent très bien être étudiées en commission des finances. Si on les examine, que ce soit par rapport aux économies, aux subventions, à l'aide sociale, au Grand Théâtre ou à la BPU, on voit que ces propositions peuvent se discuter en commission, puisque nous l'avons déjà fait depuis plusieurs années et que celles-ci se trouvent également à l'étude à la commission ad hoc. Le fait de refuser ce budget ne peut donc pas être argumenté sur la base de ces propositions.

Concernant le Parti radical, on constate qu'il marque son soutien à son magistrat en le rejetant. C'est aussi assez fantastique, puisque nous avons travaillé en collégialité sur ce budget; ce n'est donc pas un budget spécifique à deux ou trois conseillers administratifs.

Vous savez très bien qu'on ne peut s'attendre à des miracles dans un budget. Il n'y a que sur les postes 30, 31 et 36 que nous pouvons intervenir. Pour le poste 30 concernant le personnel, Jacqueline Burnand a rappelé avec brio que, si le déficit a pu être diminué, c'est grâce à l'initiative du Conseil administratif. Quant au poste 31 concernant les biens, services et marchandises, des remarques ont été faites au sujet des dépassements de budget; mais avez-vous demandé que l'on vous explique ces dépassement?

## Budget 1999

Lors de la présentation du budget en conférence de presse, vous auriez pu constater que ces augmentations sont tout à fait justifiables et, d'ailleurs cela, on le doit souvent aux procédures administratives et comptables de la Ville.

En tout cas, cela est vrai pour le département des affaires culturelles de la Ville, même si M. Pattaroni a dit qu'il n'y avait que le département des sports qui était en amélioration; il n'a pas bien lu le budget. Si vous le lisez correctement, vous remarquerez que le poste 31 du département des affaires culturelles est au même niveau qu'en 1997. Concernant le poste 36, qui est le troisième poste sur lequel on puisse avoir une marge de manoeuvre, le montant de l'enveloppe des subventions est le même que celui de 1998. Vous vous rappelez le débat qui s'est tenu, l'année dernière, dans cette enceinte, en vue d'une diminution de 5% des subventions. Si vous avez le courage d'y revenir cette année, nous verrons comment vous allez faire en commission. Puisque l'année dernière vous avez voté ces subventions, je ne vois pas comment on pourrait les diminuer encore. Les subventionnés ont fait leur part d'effort, au même titre que la fonction publique.

Concernant le million et demi de subventions au Grand Théâtre, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs - je l'avais d'ailleurs annoncé à ce Conseil municipal - que nous avons réussi une concertation avec le Département de l'instruction publique pour que celui-ci reprenne en charge l'OSR, ce qui nous permettait de maintenir la subvention 1998 pour le Grand Théâtre. Malheureusement, à la suite de la Table ronde, on a balayé tout cela, tout a été liquidé et mis à la poubelle, ce qui fait que le Grand Théâtre se retrouve avec un déficit de 2,4 millions. J'ai recherché une autre solution, à savoir celle qui consiste à demander l'aide d'une fondation privée. Cette fondation est d'accord de prendre à sa charge la moitié du déficit, à condition que la Ville prenne, elle aussi, l'équivalent à sa charge. C'est ce qui vous est proposé dans ce budget. Si vous voulez retirer ce montant, eh bien enlevez-le, mais attendez-vous à ce que la fondation privée retire sa participation. Vous voyez donc que

## Budget 1999

quelques explications sont tout de même nécessaires avant de vous prononcer pour le refus d'entrée en matière sur le budget. Quant au poste 40, concernant les recettes, je pense qu'on vous a suffisamment informés, en préambule à ce débat, sur le pourquoi de la chute des recettes et sur le fait qu'il n'y avait pas une croissance permettant de couvrir l'excédent de charges.

Mesdames et Messieurs, bien sûr que vous êtes déçus de ce budget, nous aussi sommes tristes d'avoir à présenter un budget déficitaire, cependant, celui-ci reste dans la forme légale et soutenable, légalement, raison pour laquelle nous vous l'avons présenté. Maintenant, si vous voulez renvoyer ce budget au Conseil administratif avec des propositions telles que celles qui ont été faites concernant la suppression d'emplois, je me demande à quoi bon avoir voté 20 millions pour soutenir les emplois en ville de Genève!

*(La présidence est reprise par M. Daniel Pilly, président.)*

**M. Michel Rossetti, conseiller administratif.** Si certains ont pu comprendre, à la suite d'une malheureuse déclaration, que le budget avait été construit de manière électoraliste, je dirai que le débat de ce soir indique bien qu'on est entrés en pleine bataille électorale. Il suffit d'avoir entendu tous les groupes s'exprimer pour comprendre que la vérité a été tronquée!

Mesdames et Messieurs, souvenez-vous, qui a eu la «pétoche» l'année dernière, vis-à-vis du personnel? Qui a voulu imposer, pour l'année 1998 et les suivantes, la contribution de solidarité? Ce n'est pas le Conseil administratif, c'est le Conseil municipal dans sa majorité. Il a fallu que le Conseil administratif prenne son bâton de pèlerin pour persuader, d'abord la commission du personnel, puis l'ensemble du personnel, à 95%, afin que ce dernier accepte le gel des mécanismes salariaux, et nous lui en rendons encore hommage aujourd'hui.

Qui a oublié, ce soir, les nombreux votes qui se déroulent du 1er janvier au 31 décembre et qui créent, pour la municipalité, de nouvelles charges avec l'obligation, pour les différents

## Budget 1999

magistrats assis ici, d'accepter les imputations internes, les intérêts passifs supplémentaires qui en résultent? Eh bien, c'est le Conseil municipal. Il est vrai que, souvent, les propositions votées sont justifiées pour le bien de la collectivité, mais souvent aussi, Mesdames et Messieurs, ces propositions sont inadéquates et inacceptables, parce que les investissements consentis engendrent des charges supplémentaires que nous ne pouvons plus absorber.

J'aimerais prendre un autre exemple: les prestations sociales. Nous aurions pu, sur le budget 1998, économiser en tout cas 5 millions. Qui a refusé? C'est le Conseil municipal! Et qu'a donné la dernière enquête du Conseil d'Etat, qui vient de nous parvenir, et qui montre bien que, pratiquement, dans tous les cas étudiés, la situation des personnes âgées est plus favorable que la situation des personnes actives, en particulier chefs d'une famille monoparentale.

Mesdames et Messieurs, je vous fournirai les chiffres; nous n'avons pas pu en tenir compte dans le budget qui vous est présenté, raison pour laquelle le montant qui vous est indiqué sous la rubrique «prestations sociales» a légèrement été diminué. En effet, nous pensions, à la faveur de bruits qui nous parvenaient de la Table ronde, que nous pourrions, par ricochet, faire une économie à la suite des décisions qui devaient être prises par l'Etat. Afin d'assurer le statu quo, nous avons augmenté les recettes de près de 2 millions, en puisant précisément dans la succession Zell qui nous est échue. Par conséquent, pour le budget 1999, la situation est telle que nous assurons pour l'instant les mêmes prestations municipales qu'en 1998. Toutefois, l'étude de l'Etat montre que nous pourrions faire, au minimum, entre 6 et 7 millions d'économies sur ces prestations sociales, compte tenu de la situation réelle des personnes concernées.

Ce que je vous demande, Mesdames et Messieurs, c'est d'être réalistes et de ne pas oublier le passé. Quel est le groupe politique qui n'a pas défendu une subvention de près de 600 000 francs en faveur d'une certaine maison de quartier, dont

## Budget 1999

les activités étaient destinées essentiellement aux adultes et non pas à la jeunesse du quartier en question? Cela, vous l'oubliez! Cette économie a été faite contre la volonté d'un groupe politique très important de ce Conseil.

Je vous demande donc d'être raisonnables, d'admettre que nous devons travailler ensemble et que ce n'est pas une solution que de refuser le budget présenté par le Conseil administratif sans l'avoir étudié en commission. S'il y a des propositions intelligentes, nous sommes prêts à en débattre et prêts, au demeurant, à les admettre si elles sont acceptables. Ne refusez pas l'entrée en matière sur ce budget: ce serait la pire des choses pour notre municipalité!

**M. André Hediger, maire.** Lorsque l'on nous dit, notamment le groupe socialiste et en l'occurrence M. Ziegler: «On s'attendait à ce que vous présentiez un budget présentant un déficit de 31 millions et vous êtes loin de cette cible...» Tout d'abord, je ne me rappelle pas qu'on ait autant insisté. Et ce qui m'étonne, dans votre raisonnement, c'est que vous ne tenez pas compte du fait que nous avons eu des bouclements de crédits pour une somme de 14 millions. Ce sont des crédits qui ont été votés par ce Conseil municipal. M. Pierre Muller l'a rappelé, ce sont notamment les crédits concernant la gaine technique ainsi que toute une série d'objets votés il y a de nombreuses années. Maintenant, au moment du bouclement de ces comptes, nous constatons que ce sont ces crédits qui portent un coup important à ce budget. Sans ces 14 millions de bouclements de crédits, nous arriverions à un déficit de 37 millions. Au fil des années, vous votez des crédits et, à un moment donné, les amortissements doivent être portés au budget de fonctionnement.

Certains ont dit - et je m'élève contre cela - qu'ils ne pensent pas que nous parviendrons à un équilibre budgétaire dans le temps qui nous est imparti. D'autres vont jusqu'à nous reprocher de ne pas prendre nos responsabilités, de ne pas être crédibles et de ne pas être fiables. J'aimerais tout de même rappeler, cela concerne principalement mon département, qu'il y a

## Budget 1999

un certain nombre d'études qui sont en cours. Par exemple, nous avons demandé à ATAG de faire une étude sur la valeur du Service d'incendie et de secours. Ensuite, nous avons demandé une deuxième étude pour savoir sur quelles bases nous pourrions entrer en négociation avec l'Association des communes genevoises en vue d'un groupement intercommunal. ATAG nous a fourni un second rapport avec différents scénarii. Ce rapport a été présenté au Groupe cantonal pour la sécurité civile ainsi qu'à l'Association des communes genevoises. Suite à cette présentation par ATAG, le comité de l'ACG a désigné un groupe de travail pour qu'il examine les points des différents scénarii sur lesquels l'ACG entrera en négociation avec la Ville de Genève. Ce groupe de travail est chargé de redéfinir les missions du SIS, avant d'entrer en négociation avec la Ville, afin de savoir comment ce service pourrait être repris, notamment du point de vue juridique. On peut donc dire que ce dossier progresse.

Dans l'immédiat, si le Grand Conseil vote la loi sanitaire sur les ambulances, telle qu'elle ressort de la commission, on a de fortes chances d'obtenir de nouvelles recettes pour le SIS. En effet, si cette loi est votée, les pompiers assureraient les interventions des ambulances sur le domaine public, ce qui représenterait une source de recettes de plusieurs centaines de milliers de francs.

Les négociations engagées entre l'Etat, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève concernant la Protection civile avancent également. Le groupe de travail est en train d'examiner tout ce qui concerne les pompiers volontaires, la Protection civile et le Service d'incendie et de secours. Nous aurons ses conclusions dans quelques mois, elles seront présentées au monde politique et il nous appartiendra de choisir.

Le dossier concernant les agents de ville avance aussi. Ceux d'entre vous qui sont également députés au Grand Conseil savent que la commission a rendu ses conclusions sur la proposition Horizon 2000 - dont nous ne faisons pas partie, vu la loi de fusion. Nous y serons intégrés au même titre que les communes et avec les mêmes avantages. Donc, là aussi nous aurons de nouvelles

## Budget 1999

recettes. De plus, la modification de la Constitution a été demandée.

Le Conseil administratif croit, avec le temps, à l'avènement d'importantes réformes structurelles. Nous sommes réalistes en pensant que nous arriverons au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Je suis de ceux qui, collégialement, ont défendu ce projet de budget. Je suis opposé à ce que l'on porte atteinte à tout ce qui est social et culturel, de même qu'à tout autre domaine. Vous nous reprochez de reconduire cela, mais c'est vous-mêmes qui nous l'avez demandé l'année passée.

Je vous demande donc de renvoyer ce budget en commission afin que nous l'étudiions ensemble.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de ce débat d'entrée en matière. Comme cela a été demandé, nous allons faire une suspension de séance de dix minutes. Après cette suspension de séance, je donnerai la parole au représentant de chaque groupe pendant deux minutes, après quoi nous voterons.

*(La séance est suspendue de 23 h 02 à 23 h 15.)*

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Le groupe libéral ne change pas de position. Il a écouté avec attention chacun des magistrats, chaque conseiller administratif a indiqué un certain nombre de pistes avec d'excellents motifs pour renvoyer le budget en commission. Ils ont surtout expliqué le travail utile qui pouvait être fait en commission, le nombre de pistes qui demeuraient à exploiter. Ces éléments nous amènent à considérer que le Conseil administratif a, effectivement, de nombreuses pistes à sonder encore et qu'il saura, à la prochaine séance du Conseil municipal, nous présenter un budget, conforme au 17e bilan financier quadriennal, présentant un déficit de 31,3 millions.

**M. Robert Pattaroni** (DC). J'ai une remarque et une proposition à faire. La remarque, c'est que le groupe démocrate-chrétien est heureux de constater que, pour la première fois depuis sept ans,

## Budget 1999

nous avons eu l'impression que le Conseil administratif avait des tripes et que, ayant été touchés à vif, les conseillers ont su, les uns après les autres, se lever et dire ce qu'ils avaient au fond d'eux. A quelque part, cela nous a fait plaisir de voir que le Conseil administratif pouvait encore avoir des convictions. Nombre de fois, nous aurions bien aimé voir les conseillers administratifs défendre leurs positions de cette manière.

Cela dit, notre parti considère que, ce soir, de différents côtés, sont venues des propositions à la limite de ce que le Conseil administratif admet habituellement de la part du Conseil municipal. Eh bien, maintenant, qu'il utilise ces propositions ou qu'il en fasse d'autres, et qu'il revienne devant ce Conseil avec, au moins, un véritable budget alternatif!

**M. Antonio Soragni** (Ve). Nous avons exprimé, dans notre première intervention, notre soutien, certes très critique mais notre soutien tout de même, à l'entrée en matière sur ce budget. Nous confirmons cette position et souhaitons que ce budget soit renvoyé en commission des finances pour étude.

Durant ce débat, nous avons entendu les remarques et les propositions du Parti socialiste ainsi que certaines propositions de l'Alliance de gauche; nous-mêmes en avons, mais nous n'avons pas estimé utile de les énoncer lors de l'entrée en matière. Il est bien clair que nous nous engageons, lors du travail en commission, à étudier toutes ces propositions et à leur accorder toute l'attention qu'elles méritent. Nous espérons, avec nos collègues de l'Alternative, pouvoir travailler tous ensemble pour ramener ce budget dans des limites qui soient plus conformes à ce qui avait été annoncé au 17e plan financier quadriennal.

**M. Gilbert Mouron** (R). Monsieur le président, je suis très flatté de savoir que les radicaux passent avant l'Alliance de gauche, je vous en remercie.

Les radicaux, qui avaient déjà exprimé leur intention de ne pas accepter le budget tel qu'il est, confirment leur position, pour une raison très simple: cela représente un gain de temps. Si le

## Budget 1999

Conseil administratif, nanti des différentes propositions qui lui ont été faites, sachant les réserves qu'il a, travaille seul, en professionnel, il reviendra devant nous avec de meilleures propositions et il nous présentera un déficit convenable. Au contraire, si nous allons en commission, à raison d'une ou deux séances par semaine, avec des questions et des réponses, des rapports et des propositions, dans un mois, nous n'aurons pas avancé. Alors que, si nous laissons ce mois au Conseil administratif pour réfléchir et nous faire une nouvelle proposition, celui-ci va revenir avec quelque chose d'intéressant.

Avec les propositions qui ont été faites ce soir, avec le sentiment d'avoir un Conseil administratif responsable, avec les arrières dont il dispose, les directions qu'il a tenté de nous indiquer, nous faisons confiance au Conseil administratif. Qu'il revienne dans un mois, qu'il nous fasse une proposition de budget cohérente, qui tienne la route et nous étudierons ce budget très rapidement.

**Mme Marie-France Spielmann** (AdG). Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous renvoyons ce budget pour étude à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Lors du travail en commission, nous procéderons aux coupes ou aux modifications que nous souhaitons.

**Le président.** M. Lescaze demande le vote à l'appel nominal.

**Mis aux voix à l'appel nominal, la prise en considération du projet de budget pour l'exercice 1999 et son renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées sont acceptés par 36 oui contre 32 non.**

*Ont voté oui (36):*

Mme Anne-Marie Bisetti (AdG), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Brogginì (Ve), Mme Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Olivier Coste (S), Mme Hélène Cretignier (Ve),

## Budget 1999

Mme Hélène Ecuyer (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), Mme Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), Mme Catherine Gonzalez (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), Mme Monique Guignard (AdG), M. Pascal Holenweg (S), M. Pierre Johner (AdG), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), Mme Michèle Künzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermillod (S), M. Bernard Paillard (AdG), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), Mme Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M. Guy Valance (AdG), Mme Marie Vanek (AdG), M. Marco Ziegler (S).

*Ont voté non (32):*

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), Mme Corinne Billaud (R), M. Didier Bonny (DC), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Broliet (L), Mme Maria Beatriz de Candolle (L), Mme Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), Mme Alice Ecuwillon (DC), Mme Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Jan Marejko (L), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), M. Guy Savary (DC), M. Pierre-André Torrent (DC), Mme Renée Vernet-Baud (L), Mme Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):*

Mme Nicole Bobillier (S), M. Alain Comte (AdG), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Roger Deneys (S), M. Alain Dupraz (AdG), Mme Françoise Erdogan (AdG), M. Pierre Huber (L), M. Roman Juon (S), Mme Christiane Olivier (S), Mme Nicole Rochat (L).

Budget 1999

*Présidence:*

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

Pétitions - Propositions des conseillers municipaux -  
Interpellations - Questions

#### 4. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu une lettre nous demandant que la commission des pétitions, suite à la réouverture du Nomades Café, reprenne l'étude de la pétition N° 71.

#### 5. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Les motions suivantes ont été déposées:

- M-356, de *MM. Albert Knechtli et Daniel Sormanni*: «Mesures de sécurité dans le quartier de Vieusseux (Ernest-Pictet-Soubeyran-Soret)».
- M-357, de *Mmes Christiane Olivier, Marie-France Spielmann, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Guy Valance*: «Réponse au rejet par le peuple du projet de la place Neuve: pour un urbanisme de proximité et de qualité».
- M-358, de *Mmes Alice Ecuwillon, Corinne Billaud, Maria Beatriz de Candolle, Catherine Hämmerli-Lang, Hélène Cretignier, MM. Jean-Pascal Perler, Daniel Pilly et Guy Savary*: «Conseil municipal et Soudan, cœur à cœur».

Le Conseil administratif nous a transmis deux réponses. La première à la motion N° 306 de *MM. Guy Valance et Hubert Launay* intitulée: «Une municipalité alternative solidaire des peuples les plus pauvres». Le Conseil administratif nous informe que pour faciliter l'organisation de la conférence «Action mondiale des peuples», il a mis à disposition, gratuitement, la salle du Faubourg du 18 au 27 février 1998, ainsi que du matériel de la Voirie et de la Protection civile.

La deuxième concerne la motion N° 346 de la majorité de la commission des pétitions, intitulée: «Marché de la plaine de Plainpalais». Le Conseil administratif nous informe qu'il maintient ses décisions des 25 mars et 27 mai interdisant aux

Pétitions - Propositions des conseillers municipaux -  
Interpellations - Questions

usagers de stationner sur la plaine de Plainpalais pendant les heures de marché.

#### **6. Interpellations.**

**Le président.** Je vous annonce également les interpellations suivantes:

- I-795, de *M. Jean-Pierre Lyon*: «Quelles mesures le Conseil administratif va-t-il prendre pour protéger les piétons sur les zones piétonnes et les trottoirs?»
- I-796, de *M. Bernard Lescaze*: «Plainpalais, morne plaine».

#### **7. Questions.**

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite N° 83, de *M. Jean-Marc Froidevaux*: «Audit du coût de la retransmission des séances du Conseil municipal par TV Léman SA».

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

- 1.Communications du Conseil administratif
- 2.Communications du bureau du Conseil municipal
- 3.Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384)
- 4.Pétitions
- 5.Propositions des conseillers municipaux
- 6.Interpellations
- 7.Questions

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*